

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2625

25 septembre 2015

SOMMAIRE

Best Invest I S.A.	125967	Fingames S.A.	125960
Colman Investments S.à r.l.	126000	Fraymarcos S.A.	125954
Crimson Grafton S.à r.l.	125982	Fresh Fruit Sàrl	125954
Cyrnea Sud SA	125956	Fuente Invest Luxembourg S.A.	125954
Effigestion S.A.	125956	GB Holding S.à r.l.	125960
Elba Lux S.à r.l.	125956	GC Encore Euro S.à r.l.	125960
Elke S.à r.l.	125956	Glaridor S.A.	126000
Emresa International	125954	Glenn Arrow Properties S.à r.l.	125960
Energy Investments Lux S.A.	125956	Gomes Granit S.à r.l.	125980
Eneris International S.A.	125957	Guardian Managers S.à r.l.	125959
Eneris Renewables S.A.	125957	Immobilière Windhof II S.A.	125982
Epajona S.à r.l.	125957	Im Werth S.A.	125981
Epan Investments S.à r.l.	125963	LC Conseil IT S.à r.l.	125999
EPE European Private Equity S.A.	125963	Le Camille S.à r.l.	126000
Epicerie Traditionnelle Portugaise S.à r.l.	125963	MYD S.à r.l.	125964
EPISO 3 Austria Holding S.à r.l.	125962	Namsos Investments S.à r.l.	125964
European Datacom & Services S.A.	125971	Neo Liquidation S.à r.l.	125963
Européenne d'Investissement S.A.	125961	NEW-DEAL Invest S.A.	125964
Fahrenheit SICAV-SIF	125961	New Eren S.A.	125967
Faracha Equities	125959	Nih VI Beit S.à r.l.	125964
Farfadet SA SPF	125957	Nord Decors	125965
Fashion World Investments S.A.	125959	Poivre Real Estate 2 S.à r.l.	125982
FESIL Sales S.A.	125961		

Fraymarcos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R.C.S. Luxembourg B 90.260.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2015.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2015134731/12.

(150146303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

Fresh Fruit Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5691 Ellange, 10-11, Z.A. du Triangle Vert.
R.C.S. Luxembourg B 143.840.

Les comptes annuels au 31-12-2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la gérance

Signatures

Référence de publication: 2015134732/11.

(150145909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

Fuente Invest Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 149.904.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2015134735/10.

(150146108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

Emresa International, Société Anonyme.

Siège social: L-4051 Esch-sur-Alzette, 63-65, rue du Canal.
R.C.S. Luxembourg B 198.937.

L'an deux mille quinze, le vingt-quatre juillet.

Pardevant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

Monsieur Liridon ELSHANI, employé privé, demeurant professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg,

agissant en qualité de mandataire de l'administrateur unique, Re-Sources Capital, une société par actions simplifiée régie par le droit français, ayant son siège social au 53 avenue de Flandre - 59700 -Marcq-en-Baroeul, France, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Lille sous le numéro 807 657 762, (l'«Administrateur Unique»,

de la société anonyme "EMRESA INTERNATIONAL", établie et ayant son siège au 63-65, rue du canal, L-4051 Esch-sur-Alzette, en cours d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, (la "Société"),

en vertu d'un pouvoir lui conféré par décisions de l'Administrateur Unique de la Société prises en date du 22 juillet 2015,

une copie dudit procès-verbal, après avoir été signée «ne varietur» par la personne comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle formalisée.

Laquelle personne comparante, agissant ès-dites qualité, a requis le notaire soussigné d'acter ses déclarations comme suit:

1. Que la Société a été constituée sous le nom de "EMRESA INTERNATIONAL", suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 21 juillet 2015, en cours d'immatriculation auprès du R.C.S. de Luxembourg et non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts de la société n'ont pas été modifiés depuis.

2. Que le capital social souscrit de la Société est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trente et un mille (31.000) actions ordinaires d'une valeur nominale de un euro (1,- EUR) chacune et libéré à hauteur de 25,80 %.

3. Que conformément à l'article 5 des statuts de la Société, le capital autorisé est fixé à quatre millions euros (4.000.000,- EUR) qui sera représenté par quatre millions (4.000.000) actions d'une valeur nominal d'un (1) euro chacune et le conseil d'administration est pour une période de cinq ans à compter de la publication de l'acte de constitution, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit dans la limite du capital autorisé. Ces augmentation de capital peuvent être souscrite et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le Conseil d'Administration.

4. Que par sa résolution du 22 juillet 2015 l'Administrateur Unique a réalisé une augmentation de capital à concurrence de un million huit cent cinquante-huit mille six cent quarante euros (EUR 1.858.640,-) en vue de porter le capital social souscrit de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31,000.-) à un million huit cent quatre-vingt-neuf six cent quarante euros (EUR 1.889.640,-),

par la création et l'émission d'un million huit cent cinquante-huit mille six cent quarante (1.858.640) nouvelles actions.

5. Que les un million huit cent quatre-vingt-un mille six cent quarante (1.881.640) nouvelles actions de la Société ont été souscrites comme suit:

- 913.820 actions nouvelles ont été souscrites et intégralement libérées en numéraire par l'actionnaire existant, FPCI RE-Sources 2, représentée par la société Re-Sources Capital, une société par actions simplifiée de droit français, ayant son siège social au 53 avenue de Flandre - 59700 - Marcq-en-Baroeul, France, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lille sous le numéro 807 657 762;et

- 944.820 nouvelles actions ont été souscrites et intégralement libérées en numéraire par un nouveau actionnaire, Mresa Invest, société par actions simplifiée de droit français, ayant son siège social au 90 rue de Paris 59000 Lille, France, en cours d'immatriculation, représentée par Siparex Proximité Innovation, société par actions simplifiée de droit français, ayant son siège social au 27, rue Marbeuf 75008 Paris, elle-même représentée par Damien Fulchiron.

Le comparant, par la signature du présent acte, constate expressément la souscription ainsi que la libération intégrale des nouvelles actions d'un montant de un million huit cent cinquante-huit mille six cent quarante euros (EUR 1.858.640,-) ainsi que la libération intégrale des actions émises et non libérées lors de la constitution de la société d'un montant de vingt-trois mille euros (EUR 23.000,-), le tout par un apport en numéraire.

La preuve du paiement d'un million huit cent quatre-vingt-un mille six cent quarante euros (EUR 1.881.640,-) a été donnée au notaire soussigné qui le constate expressément.

8. A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, l'alinéa 1 de l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

"«Le capital de la Société est fixé à un million huit cent quatre-vingt-neuf mille six cent quarante euros (1.889.640,- EUR), représenté par un million huit cent quatre-vingt-neuf mille six cent quarante (1.889.640) actions ordinaires (les "Actions") d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune.»

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à trois mille deux cents euros (EUR 3.200,-).

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la personne comparante, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite personne comparante a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. Elshani et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 29 juillet 2015. 2LAC/2015/17300. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2015.

Référence de publication: 2015134675/74.

(150146030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

**Effigestion S.A., Société Anonyme,
(anc. Cyrnea Sud SA).**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 14, rue Beck.
R.C.S. Luxembourg B 174.087.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 Août 2015.

Pour la Société
Me Karine REUTER
Notaire

Référence de publication: 2015134671/13.

(150145626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

Elke S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 157.455.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme
ELKE S.à r.l.

Référence de publication: 2015134673/11.

(150145518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

Energy Investments Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 57.675.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 28 juillet 2015 à 11.00 heures à Luxembourg

L'Assemblée Générale ratifie à l'unanimité la nomination par le Conseil d'Administration du 23 décembre 2014, de M. Jean-Charles THOUAND, Administrateur, en remplacement M. Joseph WINANDY.

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente assemblée.

L'assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler les mandats de MM. Koen LOZIE, Jean-Charles THOUAND et JALYNE S.A., Administrateurs et de M. Pierre SCHILL, Commissaire aux Comptes.

Leurs mandats viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 31.12.2015.

Copie certifiée conforme
ENERGY INVESTMENTS LUX S.A.
- / JALYNE S.A.

Signatures
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2015134649/20.

(150146291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

Elba Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 840.925,00.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.
R.C.S. Luxembourg B 129.144.

En date du 29 juillet l'associé unique de la Société a pris les décisions suivantes:

1. L'acceptation de la démission de Monsieur Jorge LOZANO de ses fonctions de gérant, de classe A, de la Société avec effet au 29 juillet 2015;
2. Election du nouveau gérant, de classe A, à compter du 29 juillet 2015 pour une durée indéterminée:

- Madame Marija Prechtlein, née le 17 Octobre 1977, à Riga, Lettonie, ayant pour adresse professionnelle 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Elba Lux S.à r.l.
Marija Prechtlein
Gérante A

Référence de publication: 2015134648/18.

(150145619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

Eneris International S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-5753 Frisange, 43, Parc Lésigny.

R.C.S. Luxembourg B 159.919.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015134651/9.

(150145447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

Eneris Renewables S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5753 Frisange, 43, Parc Lésigny.

R.C.S. Luxembourg B 130.340.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015134653/9.

(150145449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

Epajona S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 19.896.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 158.010.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 22 juillet 2015

1. M. Julien NAZEYROLLAS a démissionné de son mandat de gérant de catégorie B.

2. M. Louis WALLERAND, administrateur de sociétés, né à Saint-Saulve (France), le 15 janvier 1986, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommé comme gérant de catégorie B pour une période indéterminée.

Luxembourg, le 5 août 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Epajona S.à.r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2015134654/17.

(150145725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

Farfadet SA SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 190.984.

L'an deux mil quinze, le vingt-neuf juillet.

Par devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven,

A comparu:

Madame Sophie MATHOT, employée privée en l'étude du notaire soussigné, agissant en vertu des pouvoirs lui conférés suivant l'acte numéro 50.978 du répertoire du notaire soussigné,

Lequel, a exposé ce qui suit:

- en date du 8 juillet 2015, le notaire soussigné a reçu sous le numéro 50.979 de son répertoire, un acte d'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme - société de gestion de patrimoine familial FARFADET

S.A. (ci-après la «Société»), existant selon les lois luxembourgeoises, ayant son siège social au 291 Route d'Arlon, L - 1150 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 190984, constituée selon acte reçu par le notaire Gérard Lecuit de résidence à Luxembourg, en date du 2 octobre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 3377 en date du 13 novembre 2014 (la Société),

à l'issue duquel notamment la forme de la Société a été transformée en celle d'une société à responsabilité limitée, la dénomination en FARFADET S. à r.l., et le montant du capital porté à EUR 16.443.438 (seize millions quatre cent quarante-trois mille quatre cent trente-huit Euro).

Ledit acte numéro 50.979 de répertoire du notaire soussigné a été soumis aux formalités de l'enregistrement le 22 juillet 2015 portant les références 1LAC / 2015 / 23122 et du RCS le 31.07.2015 réf. L150141385

Or le requérant déclare par les présentes avoir constaté une erreur matérielle de dactylographie dans le nombre de parts GROUP ABALONE LUX apportées par Monsieur François-Xavier Bernard Guy MOUTEL (17.812.559 en lieu et place de 17.812.558) ainsi que le montant de l'évaluation de son apport (EUR 17.812.559 en lieu et place de EUR 17.812.558).

Par la présente, le soussigné, agissant en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés comme indiqué ci-avant requiert la rectification au point 10 A. de l'ordre du jour et sous «SOUSCRIPTION ET LIBERATION» comme suit:

Version erronée

«a. 16.221.744 nouvelles parts sociales par Monsieur François- Xavier Moutel et libération de celles-ci, par un apport en nature consistant en la pleine propriété de 17.843.918 parts sociales de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois GROUP ABALONE LUX, (anciennement sous forme de société anonyme sous la dénomination de F.S.B PARTICIPATIONS), apport évalué à EUR 17.843.918, le solde étant affecté comme soulte.»

«- Monsieur François-Xavier Bernard Guy MOUTEL, précité, ici présent, déclare souscrire 16.221.744 parts sociales ainsi créées et les libérer intégralement par un apport en nature consistant en 17.843.918 parts sociales en pleine propriété de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois GROUP ABALONE LUX (anciennement sous forme de société anonyme sous la dénomination de F.S.B PARTICIPATIONS), immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 193569 et dont le siège social est situé au 5 rue Jean Beck, L - 7308 Heisdorf et un capital s'élevant à EUR 18.032.781, ci-après GROUP ABALONE LUX,

et évaluer ledit apport à EUR 17.843.918, la différence, c'est-à-dire EUR 1.622.174, ayant la nature juridique d'une soulte limitée à 10 % de la valeur nominale des parts sociales émises par la Société, comptabilisé en comptes courants d'associés de la Société au nom de Monsieur François-Xavier Bernard Guy MOUTEL, précité.»

Version rectifiée qui remplace la version erronée

«a. 16.221.744 nouvelles parts sociales par Monsieur François-Xavier Moutel et libération de celles-ci, par un apport en nature consistant en la pleine propriété de 17.843.919 parts sociales de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois GROUP ABALONE LUX, (anciennement sous forme de société anonyme sous la dénomination de F.S.B PARTICIPATIONS), apport évalué à EUR 17.843.919, le solde étant affecté comme soulte.»

«- Monsieur François-Xavier Bernard Guy MOUTEL, précité, ici présent, déclare souscrire 16.221.744 parts sociales ainsi créées et les libérer intégralement par un apport en nature consistant en 17.843.919 parts sociales en pleine propriété de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois GROUP ABALONE LUX (anciennement sous forme de société anonyme sous la dénomination de F.S.B PARTICIPATIONS), immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 193569 et dont le siège social est situé au 5 rue Jean Beck, L - 7308 Heisdorf et un capital s'élevant à EUR 18.032.781, ci-après GROUP ABALONE LUX,

et évaluer ledit apport à EUR 17.843.919, la différence, c'est-à-dire EUR 1.622.174, ayant la nature juridique d'une soulte limitée à 10 % de la valeur nominale des parts sociales émises par la Société, comptabilisé en comptes courants d'associés de la Société au nom de Monsieur François-Xavier Bernard Guy MOUTEL, précité.»

Le reste de l'acte demeurant inchangé.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Sophie MATHOT, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C.1, le 29 juillet 2015. 1LAC / 2015 / 24031. Reçu 12.-€.

Le Receveur (signé): Paul Molling.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 5 août 2015.

Référence de publication: 2015134712/66.

(150145576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

Faracha Equities, Société Anonyme.

Siège social: L-2610 Luxembourg, 76, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 120.536.

—
Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique en date du 29 juillet 2015:

- transfert du siège social de la société au 76, route de Thionville L-2610 Luxembourg;
- changement d'adresse professionnelle des administrateurs, Monsieur Marc Schintgen et de Madame Catherine Zoller, au 76, route de Thionville L-2610 Luxembourg et reconduction de leurs mandats pour une période de 6 ans prenant fin à la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2020;
- changement d'adresse professionnelle de Monsieur Jean-Marie Santander au 76, route de Thionville L-2610 Luxembourg et reconduction de ses mandats d'administrateur et d'administrateur-délégué, pour une période de 6 ans prenant fin à la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2020.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015134711/16.

(150146621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

Fashion World Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 148.579.

—
Extrait des délibérations de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires en date du 8 juin 2015 à Luxembourg Ville

- L'Assemblée décide d'accepter la démission de Monsieur Stéphane BIVER

L'Assemblée décide de nommer en remplacement en qualité d'administrateur B, Monsieur Jean-Luc CLAUSE, né le 2 décembre 1969 à Dudelange (Luxembourg), résidant professionnellement au 128, boulevard de la Pétrusse L-2330 Luxembourg, jusqu'à l'Assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'année 2020.

- DATA GRAPHIC S.A., société anonyme, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 42 166, informe que son adresse a été transférée au 8 rue Heinrich Heine L-1720 Luxembourg en date du 9 décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2015134713/18.

(150146612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

Guardian Managers S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 147.745.

—
Il résulte qu'en date du 12 juin 2015

Guardian Managers Limited avec adresse au 3076, Sir Francis Drake's Highway, Road Town, Tortola, BVI.

A transféré

- 1) 104 parts sociales à Geoffrey Allan Button
- 2) 104 parts sociales à Alwin M. Tamosius
- 3) 104 parts sociales à Joanne P. McFarlane,
- 4) 625 parts sociales à DYBIM LLC, Florida Limited Liability, enregistrée auprès du Florida Department of State sous le numéro L15000056005 avec adresse au 1101 Brickell Bay Drive, FL-33131 Miami, Etats-Unis d'Amérique.

Luxembourg, le 5 août 2015.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015134755/20.

(150145945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

GB Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 190.423.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015134756/10.

(150146573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

GC Encore Euro S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 3A, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 181.965.

Les statuts coordonnés au 30 juin 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch
Notaire

Référence de publication: 2015134757/11.

(150145961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

Glenn Arrow Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 11.000,00.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 143.101.

Extrait des résolutions de l'associé unique

Il résulte d'une résolution de l'associé unique de la Société prise en date du 21 juillet 2015 que la société PricewaterhouseCoopers, une société civile de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 2, rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B-65.477, a été nommée en tant que réviseur d'entreprise agréé de la Société, avec effet au 1^{er} janvier 2014.

Le mandat de PricewaterhouseCoopers, viendra à échéance lors de l'assemblée générale approuvant les comptes annuels 2015 de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 5 août 2015.

Référence de publication: 2015134743/17.

(150146023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

Fingames S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 74.923.

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 22 juillet 2015.

1. Le Conseil d'administration décide d'accepter la démission de Monsieur Natale CAPULA, en tant qu'administrateur.
2. Le Conseil d'administration coopte Madame Angela NINNO, née le 16 mai 1971 à Policoro (Italie), demeurant professionnellement au 44, rue de la vallée, L-2661 Luxembourg, en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Natale CAPULA. Le nouvel administrateur terminera le mandat de son prédécesseur. La prochaine assemblée générale des actionnaires ratifiera cette cooptation.

Pour extrait conforme
Luxembourg, le 3 août 2015.

Référence de publication: 2015134721/15.

(150146589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

FESIL Sales S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5887 Alzingen, 469, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 51.275.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société, tenue à la date du 6 mai 2015, que:

Les mandats d'administrateur de Monsieur Rainer Fiehl en tant qu'administrateur-délégué, de Madame Dina E. Aune, de monsieur Einar Martin Skjolberg et de Monsieur Guy Konsbruck en tant qu'administrateurs et de PricewaterhouseCoopers en tant que réviseur d'entreprises sont prolongés pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle de 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2015.

Pour extrait conforme

Pour le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2015134718/18.

(150145769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

Européenne d'Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 119.864.

—
Dépôt rectificatif du dépôt n° B119864 - L150135396 déposé le 27/07/2015

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015134693/11.

(150145479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

Fahrenheit SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue John F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 139.848.

—
In the year two thousand and fifteen, on the twenty-eighth day of July at 2:15 p.m.

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting of shareholders (the "Meeting") of FAHRENHEIT SICAV/SIF (hereafter the "Company"), a société d'investissement à capital variable with registered office at 33 A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 139.848), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg pursuant to a notarial deed drawn on 1 July 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") on July 21, 2008, number 1791.

The Meeting was chaired by Mr. Guillaume ANDRE, professionally residing in 33A avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

The chairman appointed as secretary and the Meeting elected as scrutineer Ms. Norma CHRISTMANN, professionally residing in 33A avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

The bureau of the Meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the Meeting is the following:

Agenda

1. Dissolution and put into liquidation of the Company to be effective as of 31st July 2015;
2. Appointment of UBS Fund Services (Luxembourg) S.A. as liquidator (the "Liquidator") and determination of its powers and remuneration;
3. Appointment of PwC to act as liquidation auditor of the Company;
4. To allow the investment manager Wealth Management Fondsmaeglerselskab A/S to waive the investment policy/restrictions mentioned in the prospectus of the Company as well as to keep all the assets in cash, in the context of the liquidation process;

5. To instruct the Liquidator to pay the liquidation costs and effect payment of liquidation proceeds in cash

II. That all the shares being registered shares, the shareholders have been convened to the Meeting by notices containing the agenda sent off by registered letters on July 13, 2015.

III. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list signed by the shareholders present (if any), the proxies of the represented shareholders, the bureau of the Meeting and the undersigned notary will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

IV. That out of the 325,884.621 shares in circulation 258,794.621 shares are represented at the present meeting, so that the meeting may deliberate validly on all the items of the agenda.

Then the Meeting unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to dissolve and put the Company into liquidation with effect on 31st July 2015.

Second resolution

The Meeting resolves to appoint UBS Fund Services (Luxembourg) S.A., represented by Mr Axel KEUFEN, having its registered office in 33A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, as liquidator (the "Liquidator") with the broadest powers determined by articles 144 to 148 bis of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "1915 Law").

The Liquidator will be entitled to perform the deeds and operations provided for in article 145 of the 1915 Law without any special authorisation of the general meeting of shareholders in the situations where this authorisation would be required.

The Liquidator is not required to draw up any inventory and may rely on the accounts of the Company.

The Liquidator is authorised, under his responsibility, to delegate, with regard to special and determined operations, to one or more proxy holders, such part of its authorities and for such duration as he may determine.

The Meeting resolves that the Liquidator shall be entitled to remuneration in accordance with market practice applicable to services rendered by chartered accountants.

Third resolution

The Meeting resolves to appoint PricewaterhouseCoopers, Société Coopérative, as liquidation auditor of the Company.

Fourth resolution

The Meeting resolves to allow the investment manager Wealth Management Fondsmæglerselskab A/S to waive the investment policy/restrictions mentioned in the prospectus of the Company as well as to keep all the assets in cash, in the context of the liquidation process.

Fifth resolution

The Meeting resolves to instruct the Liquidator to pay the liquidation costs and effect payment of liquidation proceeds in cash.

There being no further business on the agenda, the Meeting is thereupon closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party, the present deed is worded in English.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Signé: G. ANDRE, N. CHRISTMANN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 29 juillet 2015. Relation: 1LAC/2015/23982. Reçu douze euros 12.- EUR.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 6 août 2015.

Référence de publication: 2015134699/72.

(150146185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

EPISO 3 Austria Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.510,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 181.054.

Les comptes annuels pour la période du 8 octobre 2013 (date de constitution) au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 4 août 2015.

Référence de publication: 2015134682/11.

(150145782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

Epicerie Traditionnelle Portugaise S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9570 Wiltz, 34, rue des Tondeurs.

R.C.S. Luxembourg B 180.266.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015134681/10.

(150146087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

EPE European Private Equity S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 166.561.

Les statuts coordonnés au 25 juin 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2015134680/11.

(150145763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

Epan Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 192.924.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 Août 2015.

Pour la Société

Me Karine REUTER

Notaire

Référence de publication: 2015134679/13.

(150145818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

Neo Liquidation S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2C, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 163.609.

EXTRAIT

I REMPLACEMENT DU LIQUIDATEUR

L'associé unique de la Société, par résolutions écrites datées du 31 juillet 2015 et avec effet immédiat, a décidé:

1- d'accepter la démission de Triton II Luxco 1 S.à r.l. en tant que liquidateur de la Société; et

2- de nommer Eurotime S.A., une société anonyme ayant siège social au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 56.177, en tant que nouveau liquidateur de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 5 août 2015.

Pour NEO LIQUIDATION S.à r.l (en liquidation)

Référence de publication: 2015135024/18.

(150146447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

MYD S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 195.261.

Zum 31. Juli 2015 ergeben sich folgende Änderungen:

Nicht mehr Geschäftsführer ist:

Frau Luise Helga Gruner

Alleiniger Geschäftsführer ist:

Herr Diego Goldener

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015135022/13.

(150146586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

Namsos Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 192.930.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 Août 2015.

Pour la Société

Me Karine REUTER

Notaire

Référence de publication: 2015135028/13.

(150145852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

Nih VI Beit S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 198.502.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 27 juillet 2015.

Pour statuts coordonnés

Maître Jacques KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2015135037/13.

(150146018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

NEW-DEAL Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3515 Dudelange, 80, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 105.542.

Le Bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2015135035/10.

(150146425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

Nord Decors, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9456 Hoesdorf, Maison 21.

R.C.S. Luxembourg B 199.099.

—
STATUTS

L'an deux mille quinze, le vingt-trois juillet.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck.

Ont comparu:

1. Monsieur Simao Pedro TEIXEIRA CARVALHO, peintre, né le 20 septembre 1984 à Caçarilhe (Portugal), demeurant à L-9456 Hoesdorf, Maison 21.

2. Monsieur Ricardo Filipe TEIXEIRA CARVALHO, ouvrier, né le 26 janvier 1988 à Caçarilhe (Portugal), demeurant à L-9373 Gilsdorf, 5, rue de l'Eau.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils vont constituer, comme suit:

Art. 1^{er}. La société à responsabilité limitée prend la dénomination de «NORD DECORS».

Art. 2. Le siège social de la société est établi dans la commune de Reisdorf.

Le siège social pourra être transféré sur simple décision de la gérance en tout autre endroit de la commune. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée générale des associés.

Art. 3. La société a pour objet l'activité de peintre, de plafonneur, de façadier, de carreleur, de marbrier, confectionneur et pose de chapes.

D'une manière générale, elle pourra exécuter toutes opérations commerciales et industrielles qu'elle estimera dans l'accomplissement et le développement de son objet.

La société peut faire toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement et indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

La société peut également s'intéresser par voie d'apport, de cession ou de fusion à toutes autres sociétés ou entreprises similaires susceptibles de favoriser directement ou indirectement le développement des affaires. En général, la société pourra faire toutes les autres opérations et transactions commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou à tout autres objet social similaires ou susceptible d'en favoriser l'exploitation et le développement sans pouvoir entraîner cependant la modification essentielle de celui-ci.

La prestation de services sous quelque forme que ce soit, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut prêter ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts et procéder à l'émission d'obligations, à différentes sociétés (filiales ou non).

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Elle pourra être dissoute par décision de l'associé ou des associés.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12.500,-) euros, représenté par cent (100) parts sociales, d'une valeur nominale de cent vingt-cinq (125,-) euros, chacune.

Art. 6. Lorsque la société comprend plusieurs associés, les parts sont librement cessibles entre eux. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les cessions de parts ne sont opposables à la société et aux tiers que si elles ont été faites dans les formes prévues par l'article 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que cette loi a été modifiée.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 8. Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer d'aucune manière dans les actes de son administration.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par les associés avec ou sans limitation de leur mandat. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision de l'associé ou des associés.

Art. 10. L'associé ou les associés fixent les pouvoirs du ou des gérants lors de leur nomination.

Dans tous les cas, les décisions à prendre par les associés ne seront valablement prises qu'à la majorité des trois quarts.

Art. 11. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent, en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année à l'exception du premier exercice social qui débutera le jour de la constitution et se terminera le trente et un décembre deux mille quinze.

Art. 13. A la fin de chaque exercice un bilan, un inventaire et un compte de profits et pertes seront établis. Le bénéfice net après déduction des frais d'exploitation, des traitements ainsi que des montants jugés nécessaires à titre d'amortissement et de réserves sera réparti comme suit:

- a) cinq pour cent (5%) au moins pour la constitution de la réserve légale, dans la mesure des prescriptions légales;
- b) le solde restant est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

Les pertes, s'il en existe, seront supportées par les associés proportionnellement au nombre de leurs parts, sans que toutefois aucun des associés ne puisse être tenu ou responsable au-delà du montant de ses parts.

Art. 14. En cas de dissolution de la société la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les émoluments.

Le ou les liquidateurs ont les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 15. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales en vigueur.

Le notaire a attiré l'attention des parties sur le fait que l'exercice de l'activité sociale prémentionnée requiert le cas échéant l'autorisation préalable des autorités compétentes.

Souscription - Libération

Les parts sociales ont toutes été souscrites de la manière suivante:

- TEIXEIRA CARVALHO Simao Pedro	50 parts
- TEIXEIRA CARVALHO Ricardo Filipe	50 parts
Total:	100 parts

Toutes les parts sociales ont été entièrement souscrites et libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents (12.500,-) euros se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire, qui le constate expressément.

Déclaration des comparants

Le(s) associé(s) déclare(nt), en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le(s) bénéficiaire(s) réel(s) de la société faisant l'objet des présentes et certifie(nt) que les fonds/biens/ droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code pénal et 8-1 de la loi du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-5 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Frais

Les frais de toute nature incombant à la société en raison de sa constitution sont estimés à 800.-€

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, les associés représentant l'intégralité du capital social se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se considèrent comme dûment convoqués.

Les résolutions suivantes sont prises à l'unanimité des voix:

- Est nommé gérant technique pour une durée indéterminée:

Monsieur José Augusto TEIXEIRA QUARESMA, né le 20 février 1960 à Lugar do Burgo- Arouca (Portugal), demeurant à L-7620 Larochette, 6, rue de Mersch

- Sont nommés gérants administratifs:

Monsieur Simao Pedro TEIXEIRA CARVALHO, préqualifié.

Monsieur Ricardo Filipe TEIXEIRA CARVALHO, préqualifié.

- La société sera valablement engagée par la signature conjointe du gérant technique et d'un gérant administratif.

- L'adresse du siège de la société est fixée à L-9456 Hoesdorf, Maison 21.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. P. TEIXEIRA CARVALHO, R. F. TEIXEIRA CARVALHO, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, Le 24 juillet 2015. Relation: DAC/2015/12449. Reçu soixante-quinze euros 75,00.- €.

Le Receveur (signé): Tholl.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 5 août 2015.

Référence de publication: 2015135040/116.

(150145932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

New Eren S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25b, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 188.143.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 5 août 2015.

Référence de publication: 2015135034/10.

(150145327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

Best Invest I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 4, avenue Jean-Pierre Pescatore.

R.C.S. Luxembourg B 199.038.

—
STATUTS

L'an deux mille quinze, le dix-sept juin.

Par-devant Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

La société anonyme "BEST INVEST II S.A.", avec siège social à L-2324 Luxembourg, 4, avenue Jean-Pierre Pescatore, en cours de formalisation,

ici représentée par:

Monsieur François DUBOIS, employé, demeurant à B-1420 Braine l'Alleud, 16, avenue de la Crinière,

aux termes d'une procuration sous seing privé, datée du 17 juin 2015, lequel document, signé "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexé aux présentes pour être enregistré avec elles.

Le comparant a requis le notaire de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «BEST INVEST I SA».

Art. 2. Siège social. Le siège social de la société est établi dans la commune de Luxembourg. A l'intérieur de la commune de Luxembourg, il pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'associé unique ou en cas de pluralité d'actionnaires, par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. Durée. La durée de la société est illimitée. La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou en cas de pluralité d'actionnaires, par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 4. Objet. La société a pour objet, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, la promotion immobilière, le développement, l'achat, l'échange, la vente, la réalisation, la mise en valeur, l'appropriation, la transformation, la gestion, le lotissement, la prise en location et en sous-location, ainsi que la cession en location et en sous-location, le tout avec ou sans option d'achat, l'exploitation et l'entretien de maisons, appartements, bureaux, magasins, fonds de commerce, terrains, terres et domaines, et de manière générale, de tous biens ou complexes immobiliers, ainsi que toutes opérations de financement.

Elle peut faire, tant pour elle-même que pour compte de tiers, tous actes et opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement en tout ou en partie à l'objet social, ou pouvant en amener le développement ou en faciliter la réalisation, notamment sans que la désignation soit limitative: prêter, emprunter, hypothéquer, acquérir, ou céder tous brevets, patentes, licences, marques, s'intéresser par voie d'apport, de cession, de souscription de participation, de fusion, d'achat d'actions ou autres valeurs, ou par toutes autres voies dans toutes sociétés, entreprises ou associations existantes ou à créer, exercer la gérance d'autres sociétés.

La société peut ainsi emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut à cet égard conclure tout type de contrats de prêt et peut procéder à l'émission d'obligations, de certificats de créance, de billets à ordre, de parts sociales, de parts bénéficiaires, de bons de souscriptions (warrants) et de tous titres représentatifs de dette ou de capital.

La société peut également garantir et accorder des garanties en faveur de tiers pour garantir ses propres obligations et les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. La société peut en outre nantir, céder, grever de charge ou créer de toute autre manière une sûreté sur tout ou partie de ses avoirs.

De manière générale, la société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utile à l'accomplissement ou au développement de son objet social.

Art. 5. Capital. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000.-) divisé en trente et une (31) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000.-) chacune.

Un compte de prime peut être établi sur lequel sera versée toute prime payée sur une action en sus de sa valeur nominale. Le montant du compte de prime peut être utilisé conformément à une décision de l'assemblée générale des actionnaires ou du conseil d'administration, selon le cas, pour procéder au paiement de toute action que la société peut racheter à ses actionnaires, pour compenser toutes pertes nettes réalisées, pour procéder à des distributions aux actionnaires sous la forme d'un dividende ou pour allouer les fonds à la réserve légale.

L'assemblée générale des actionnaires peut créer, attribuer ou émettre des titres négociables, sous le nom de "parts bénéficiaires" en observant les dispositions du troisième alinéa de l'article 37 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Ces titres, qui sont en dehors du capital social, ne confèrent pas à leurs propriétaires la qualité d'actionnaire et, à ce titre, n'auront pas de droit fixe ou proportionnel dans les bénéfices sociaux ainsi que dans le boni de liquidation de la société.

Ces parts ne sont pas librement négociables, elles peuvent seulement soit être rachetées par la société en vue de leur annulation, soit être échangées contre des obligations ou des actions émises par la société. Elles peuvent être représentées par des titres nominatifs ou au porteur au choix de leur bénéficiaire.

Art. 6. Actions. Les actions sont et resteront nominatives.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions dans les limites autorisées par la loi.

Art. 7. Modification du capital social. Le capital social de la société peut être augmenté ou diminué par décision de l'associé unique ou en cas de pluralité d'actionnaires, par décision de l'assemblée générale des actionnaires conformément aux dispositions applicables au changement des statuts.

Art. 8. Conseil d'administration. En cas de pluralité d'actionnaires, la société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si, à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée générale des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et sont toujours révocables par elle; les administrateurs sortants sont rééligibles.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement.

Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la société, la personne morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la personne morale conformément aux dispositions de la loi sur les sociétés commerciales.

Le mandat des administrateurs et de l'administrateur délégué sont gratuits.

Le conseil d'administration peut accorder aux directeurs, chargés de fonctions, ou de missions spéciales, des indemnités à prélever sur les frais généraux.

Art. 9. Présidence. Le conseil d'administration désigne parmi ses membres un président. Le premier président peut être désigné par l'assemblée générale.

Les réunions du conseil d'administration sont convoquées par le président du conseil qui les présidera. En cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Art. 10. Pouvoirs du conseil. Le conseil d'administration, ou l'administrateur unique, a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

A la suite d'une modification statutaire, le conseil d'administration, ou l'administrateur unique, est autorisé à prendre toutes les mesures nécessaires pour l'établissement des statuts coordonnés.

La société se trouve engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur, ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la seule signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs par le conseil d'administration en vertu de l'article 11 des statuts.

La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques et en justice.

Le conseil d'administration peut donner mandat à toute personne, même non actionnaire ou non administrateur, pour des objets spéciaux et déterminés.

Art. 11. Délégation des pouvoirs du conseil. Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie des pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société, en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou collectivement.

Il appartient au conseil d'administration de déterminer les pouvoirs et la rémunération particulière attachés à cette délégation de pouvoir, avec l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale de cette rémunération allouée au(x) délégué(s).

Dans le cadre de la gestion journalière, la société peut être engagée par la signature individuelle de la (des) personne(s) désignée(s) à cet effet, dans les limites de ses (leurs) pouvoirs.

Art. 12. Délibérations du conseil. Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Le mandat entre administrateurs qui peut être donné par écrit, télégramme, courriel ou télécopie est admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, courriel ou télécopie.

Les administrateurs peuvent également participer au conseil d'administration par visioconférence ou par d'autres moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil d'administration dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se dérouler au siège de la société.

Art. 13. Décisions du conseil. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

Des décisions peuvent également être prises par résolutions circulaires signées par tous les administrateurs. Et ces décisions seront aussi valables et exécutoires que celles prises lors d'une réunion du conseil d'administration.

Art. 14. Commissaire. La surveillance de la société est confiée à un commissaire, actionnaire ou non, nommé pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligible et toujours révocable.

Si les conditions légales sont remplies, le commissaire sera remplacé par un réviseur d'entreprises, à désigner par l'assemblée générale parmi les membres de l'institut des réviseurs d'entreprises.

Art. 15. Pouvoirs de l'assemblée. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle se compose de tous les propriétaires d'actions qui ont le droit de voter, soit par eux-mêmes, soit par mandataire moyennant observation des prescriptions légales et statutaires. Les décisions prises par l'assemblée générale sont obligatoires pour tous les actionnaires, même absents ou dissidents.

Art. 16. Fonctionnement. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième jeudi du mois de mai à seize heures trente (16.30) au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est non ouvré, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvré suivant. L'assemblée peut être convoquée extraordinairement chaque fois que les intérêts de la société l'exigent. L'assemblée générale extraordinaire se réunit au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Les actionnaires peuvent également participer à l'assemblée générale par visioconférence ou par d'autres moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée générale dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

L'assemblée générale tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se dérouler au siège de la société. Chaque action donne droit à une voix.

Sauf les cas prévus par la loi, les décisions sont prises, quel que soit le nombre de titres représentés à l'assemblée, à la majorité des voix.

Une liste de présence, indiquant le nom des actionnaires et le nombre de leurs titres, est signée par chacun d'eux ou par leur mandataire, avant d'entrer en séance.

Art. 17. Année sociale. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi. Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au commissaire.

L'assemblée annuelle statue sur l'adoption des comptes annuels.

Après l'adoption des comptes annuels, l'assemblée se prononce à la majorité des voix sur la décharge des administrateurs et des commissaires.

Cette décharge n'est valable que si les comptes annuels ne contiennent ni omission, ni indication fautive dissimulant la situation réelle de la société et, quant aux actes faits en dehors des statuts ou en contravention du Code des sociétés, que s'ils ont été spécialement indiqués dans la convocation.

Le conseil d'administration a le droit de proroger, séance tenante, la décision relative à l'approbation des comptes annuels à trois semaines. Cette prorogation n'annule pas les autres décisions prises, sauf si l'assemblée générale en décide autrement. La seconde assemblée a le droit d'arrêter définitivement les comptes annuels.

De nouveaux dépôt de titres peuvent être effectués en vue de la seconde assemblée.

Art. 18. Attribution des bénéfices. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq (5) pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix (10) pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Sous réserve des dispositions légales, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé ne soit réduit.

Art. 19. Dispositions légales. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant le comparant, ès-qualités qu'il agit, représentant l'intégralité du capital social, s'est réuni en assemblée générale extraordinaire, à laquelle il se reconnaît dûment convoqué et a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

Sont nommés aux fonctions d'administrateur:

1. Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

- Monsieur Thierry BEHIELS, administrateur de sociétés, né à Gand (Belgique) le 11 décembre 1959, demeurant à B-1332 Rixensart, Rue Colonel Montegnien 87/A;

- Monsieur Hervé BODIN, administrateur de sociétés, né à Champigny-sur-Marne (France), le 4 novembre 1970, demeurant à 69 Rue de Sèvres, à F-92100 Boulogne-Billancourt,

- Monsieur Philippe WEICKER, administrateur de sociétés, né à Schaerbeek (Belgique), le 5 avril 1958, demeurant à B-1640 Rhode-Saint-Genèse, 33, Rue Champel.

2. Est appelé aux fonctions de président du conseil d'administration et d'administrateur délégué:

- Monsieur Thierry BEHIELS administrateur de sociétés, né à Gand (Belgique) le 11 décembre 1959, demeurant à B-1332 Rixensart, Rue Colonel Montegnien 87/A;

Deuxième résolution

Est nommé commissaire aux comptes:

- Madame Sandrine PÉCRIAUX, chef comptable, née à Nivelles (Belgique), le 5 juin 1969, demeurant à B-6200 Chalet, 178, Rue de la Justice.

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social 2018.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-2324 Luxembourg, 4, avenue Jean-Pierre Pescatore.

Cinquième résolution

Le conseil d'administration est autorisé, conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés et de l'article 7 des présents statuts, à désigner un administrateur-délégué avec tous pouvoirs pour engager la société par sa seule signature pour les opérations de la gestion journalière.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Honoraires: 210,73

Signé: Dubois et Molitor.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 29 juin 2015. Relation: 1LAC/2015/20019. Reçu soixante-quinze euros 75,00.

Le Receveur (signé): Molling.

Référence de publication: 2015133568/213.

(150144848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2015.

European Datacom & Services S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 94A, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 199.110.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the third of July.

Before us, Maître Martine SCHAEFFER, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

ESPERIA Luxembourg S.à r.l., with head office at 94A, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 166905,

here represented by its sole Manager, Mr. Alexandre PHAN residing professionally at 94A, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;

The appearing person, represented as stated above, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing person is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of EUROPEAN DATACOM & SERVICES LIMITED, a company limited by shares established and existing under the laws of Guernsey, having its registered office at 4th Floor, West Wing, Trafalgar Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernsey GY1 2JA, and registered with the Guernsey Companies Registry under number 16087 (the "Company") with a share capital of GBP 50

II. The Sole Shareholder declares that he has had due notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, so that no convening notices were necessary.

III. The following documents were submitted:

- A copy of the articles of association of the Company;
- A copy of the certificate of incumbency of the Company dated 15 October 2014;
- A copy of the extraordinary resolutions of the Company's Sole Shareholder dated 20th March 2015 at 3.30 pm, whereby he resolved to transfer the registered seat of the Company from Guernsey and to continue and set up the registered seat of the Company in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
- A copy of the balance sheet of the Company dated 31 December 2014

IV. The agenda of the meeting is the following:

1. Approval and confirmation of the transfer of the registered office of the Company from Guernsey to the Grand Duchy of Luxembourg;

2. Adoption and confirmation of the Luxembourg law form of a public company limited by shares (société anonyme);

3. Change of the Company's name from "EUROPEAN DATACOM & SERVICES LIMITED" to "EUROPEAN DATACOM & SERVICES S.A.";

4. Amendment and restatement of the Company's articles of association, including the conversion of the share capital from GBP into Euro, the replacement of the existing 100 shares by 310 shares and the subsequent increase of capital up to the amount of EUR 31,000 by a payment in cash

5. Setting of the registered office of the Company at 94A, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

6. Approval of the resignation of the directors of the Company and granting of discharge for the exercise of their mandates until the date of their resignation;

7. Appointment as directors of the Company with immediate effect and for an unlimited duration of:

- Mr. Charles TANI, born in Paris XVI (France) on 19 November 1976, residing in L-2320 Luxembourg, 94a, Bld de la Pétrusse;

- Mr. Alexandre Phan, born in Montpellier (France) on 20 September 1973, residing professionally at 94A, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;

- Ms. Tamara Caiani, born in Thionville (France) on 9 June 1978, residing professionally at 94A, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;

The daily management of the Company being delegated to Ms Tamara CAIANI, prenamed;

VI. The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to act the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to approve and confirm as far as necessary, the decision to transfer, with immediate effect, the registered office of the Company from Guernsey to Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves, with immediate effect, to adopt and confirm the Luxembourg law form of a public company limited by shares (société anonyme) for the Company.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to change the Company's name from "EUROPEAN DATACOM & SERVICES LIMITED" to "EUROPEAN DATACOM & SERVICES S.A.",

as well as to adopt a new object as indicated in the Articles of Association hereafter,

as well as to change the currency in which the share capital is actually expressed from GBP to EUR at the exchange rate applicable on the 2nd of July 2015 as follows: 1 GBP = 1.4077 EUR, as well as the replacement of the existing 100 shares by 310 shares,

so that the current share capital will be represented by 300 shares

and subsequent increase of the share capital from it converted amount up to 31,000 EUR, without emission of new shares but by the sole increase of the nominal value of the existing 310 shares up to EUR 100 per share, which increase of capital is fully paid in by a payment in cash of an amount of EUR 30,929.65 by the actual sole shareholder. as it has been justified to the undersigned notary by a bank certificate.

Proof of the existence of the total share capital of EUR 31,000 on a bank account was given to the notary by a second bank certificate.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves, with immediate effect, to amend and to restate the articles of association of the Company which will henceforth read as follows:

“ **Art. 1.** There exists a public company limited by shares (société anonyme) under the name of EUROPEAN DATACOM & SERVICES S.A., which shall be governed by the laws pertaining to such an entity (hereinafter, the “Company”), and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (hereinafter, the “Law”), as well as by the present articles of association (hereinafter, the “Articles”).

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and the management of its portfolio. The purpose of the Company includes in particular the acquisition by subscription, purchase, exchange or in any other manner of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind issued by any public or private entity.

The Company may also may grant assistance by way of loans, guarantees or otherwise, to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, or any company directly or indirectly controlling the Company, or which form part of the group of companies to which the Company belongs (hereafter referred to as the “Affiliated Companies”). The Company may enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of its assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any Affiliated Company.

In general, the Company may take any measures or use any investments instruments for the purposes of ensuring the efficient management, including any measures to hedge exposures to loan, interest rate, foreign currency and other risks.

The Company may carry out any financial and/or commercial transactions which are directly or indirectly connected with movable or real estate transactions including but not limited to acquisition, lease, development, sale and management of movable or immovable properties as well as all operations relating to movable or immovable properties.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 4. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

It may be transferred to any other address in the same municipality or to another municipality by a decision of the Board of Directors (as defined below), respectively by a resolution taken by the sole shareholder or the general meeting of the shareholders as the case may be, as required by the then applicable provisions of the Law.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 5. The subscribed share capital is set at thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) represented by three hundred and ten (310) shares, with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each fully paid in.

The share capital of the Company may be divided into different classes of shares having different rights, as the case may be.

The Company may repurchase its own shares within the limits set by the Law and the Articles.

Art. 6. The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with Article 17.

Art. 7. Towards the Company, the shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company. In case of plurality of owners per share, the Company may suspend the rights attached to this share until a single owner has been designated to the Company.

Art. 8. The shares of the Company are in bearer form only.

Art. 9. The Company shall not be dissolved by reason of death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of any of the shareholders.

Art. 10. The Company shall be managed by a board of directors composed of three members at least who need not be shareholders of the Company. The directors shall be elected by the general meeting of shareholders, which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six years and the directors shall hold office until their successors are elected.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented.

Any director may be removed at any moment with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, in compliance with the applicable legal provisions.

Art. 11. The board of directors may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman or two directors, at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the board of directors shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meetings of shareholders and of the board of directors, but in his absence, the shareholders or the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by cable, telegram, telex, facsimile, e-mail or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

No notice shall be required in case all the members of the board of directors are present or represented at a meeting of such board of directors or in the case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of directors.

Any directors may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex, facsimile, e-mail or any other similar means of communication another director as his proxy. A director may represent one or more of his colleagues.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Meetings of the board of directors may also be held by conference-call or video conference or by any other telecommunication means, allowing all persons participating at such meeting to hear one another.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors are present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority vote of the directors present or represented at such meeting.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex, facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

Art. 12. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two directors. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two directors.

Art. 13. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law or by these articles of incorporation to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

According to article 60 of the law of August 10, 1915 concerning commercial companies, as amended, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, shareholder or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be determined by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors is subject to prior authorisation of the general meeting of shareholders.

The Company may also grant special powers by notarised proxy or private instrument.

Art. 14. The Company will be bound by the joint signature of two directors or the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors.

Art. 15. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of plurality of shareholders, any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

The general meeting is convened by the board of directors. It shall also be convened upon request in writing of shareholders representing at least one fifth of the Company's share capital. If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 16. The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the first Monday of the month of May at 3:00 pm. If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time limits required by law shall govern the convening notices and the conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, cable, telegram, telex, facsimile, e-mail or any other similar means of communication. Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be adopted at a simple majority of the shareholders present or represented.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

Art. 17. These Articles may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders adopted under the conditions of quorum and majority provided for in article 67-1 of the Law of August 10, 1915 concerning commercial companies, as amended.

Art. 18. The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors, which may be shareholders or not. The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors, and shall determine their number, remuneration and term of office, which may not exceed six years.

Art. 19. The Company's accounting year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of the same year.

At the end of each accounting year, the Company's accounts are established and the Board of Directors prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 20. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit shall be allocated to the legal reserve.

This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital but shall be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, the ten percent (10%) threshold is no longer met.

The balance of the net profit may be distributed to the sole shareholder or to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

Art. 21. At the time of winding up the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

At the time of winding up the Company, any distributions to the shareholders shall be made in accordance with the last paragraph of Article 20.

Art. 22. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles.”

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves, with immediate effect, to fix the registered office of the Company at 94A, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolves to accept the resignations of the following persons from their position as directors of the Company and to grant them discharge for the exercise of their mandate until the date of their resignation:

Mr. M.W. Le Tissier, born on 24.04.1963 at Guernsey, Channel Islands at, residing professionally 4th Floor, West Wing, Trafalgar Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernsey, GY1 2JA.

Mr. R.D. Dekker, born on 28.06.1977 at Pietermaritzburg, South Africa residing professionally 4th Floor, West Wing, Trafalgar Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernsey, GY1 2JA.

Mr. L.E. Mealing, born on 09.08.1980 at Leamington SPA, UK residing professionally 4th Floor, West Wing, Trafalgar Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernsey, GY1 2JA.

Seventh resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint the following persons, with immediate effect as directors of the Company:

- Mr. Charles TANI, born in Paris XVI (France) on 19 November 1976, residing in L-2320 Luxembourg, 94A, Boulevard de la Pétrusse;

- Mr. Alexandre Phan, born in Montpellier (France) on 20 September 1973, residing professionally at 94A, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;

- Ms. Tamara Caiani, born in Thionville (France) on 9 June 1978, residing professionally at 94A, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

The daily management of the Company being delegated to Ms. Tamara CAIANI, prenamed, managing director of the company.

The board of directors of the Company resolves to appoint the following persons, with immediate effect and for an unlimited duration, as custodian agent of the Company: Mr. Alexandre Phan, expert-comptable, born in Montpellier (France) on 20 September 1973, residing professionally at 94A, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg

The sole shareholder resolves to appoint as auditor of the company:

- Moncler Advisory S.à r.l., a Luxembourg public limited liability company (société à responsabilité limitée) the registered office of which is located at L-2320 Luxembourg, 94A, Boulevard de la Pétrusse, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 165.895.

The mandates of the directors, managing director and the auditor shall expire immediately after the annual general meeting of the year 2020.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at EUR 2000.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date first written above.

The document having been read to the proxy holder of the appearing persons, who is known to the notary by her full name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le trois juillet.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

ESPERIA Luxembourg S.à r.l., avec siège social au 94A, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 166905,

Ici valablement représentée par son gérant unique, Monsieur Alexandre PHAN, ayant son adresse professionnelle au 94A, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

Lequel comparant, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Le comparant est l'Actionnaire unique (l'«Actionnaire Unique») de EUROPEAN DATACOM & SERVICES LIMITED, une société anonyme établie et existant selon les lois de Guernesey, ayant son siège social au 4th Floor, West Wing, Trafalgar Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernsey GY1 2JA, et enregistrée auprès du Registre des Sociétés de Guernesey sous le numéro 16087 (la «Société»), avec un capital social de GBP 50.

II. L'Actionnaire Unique déclare avoir connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable, de sorte qu'il renonce aux exigences de convocation.

III. Les documents suivants ont été soumis:

- Une copie des statuts de la Société;
- Une copie du certificat de constitution de la Société du 15 octobre 2014;
- Une copie des résolutions de l'Actionnaire Unique de la Société datées du 20 Mars 2015, en vertu desquelles celui-ci a décidé de transférer le siège social de la Société hors de Guernesey et de l'établir à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
- Une copie du bilan de la Société au 31 décembre 2014.

V. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Approbation et confirmation du transfert de siège social de la Société hors de Guernesey vers Grand-Duché de Luxembourg;

2. Adoption et confirmation de la forme juridique luxembourgeoise d'une société anonyme;

3. Changement de la dénomination sociale de la Société de «EUROPEAN DATACOM & SERVICES LIMITED» en «EUROPEAN DATACOM & SERVICES S.A.»;

4. Modification et refonte des statuts de la Société y inclus la conversion du capital de GBP en EURO au taux de change applicable au 2 juillet 2015 savoir 1.-GBP = 1.4077 EURO, avec remplacement des 100 actuels actions par 310 actions nouvelles et l'augmentation subséquente du capital social converti pour le porter à EUR 31.000, à libérer par un versement en espèces.

5. Etablissement du siège social de la Société au 94A, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

6. Approbation de la démission des administrateurs de la Société et décharge pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date de leur démission;

7. Nomination comme administrateurs de la Société avec effet immédiat et pour une durée illimitée de:

- Mr. Charles TANI, né à Paris XVI^{ème} (France) le 19 novembre 1976, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 94a, Bld de la Pétrusse;
- Monsieur Alexandre Phan, né à Montpellier (France) le 20 septembre 1973, demeurant professionnellement à 94A, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;
- Madame Tamara Caiani, née le 9 juin 1978 à Thionville (France) demeurant professionnellement 94A, Boulevard de la Pétrusse, L2320 Luxembourg;

La gestion journalière de la Société étant déléguée à Madame Tamara CAIANI, prénommée.

VI. L'Actionnaire Unique prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Actionnaire Unique approuve et confirme, dans la mesure nécessaire, la décision de transférer, avec effet immédiat, le siège social de la Société hors de Guernesey et de l'établir à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Deuxième résolution

L'Actionnaire Unique décide, avec effet immédiat, d'adopter et de confirmer la forme juridique luxembourgeoise d'une société anonyme.

Troisième résolution

L'Actionnaire Unique décide de changer la dénomination sociale de la Société de «EUROPEAN DATACOM & SERVICES LIMITED» en «EUROPEAN DATACOM & SERVICES S.A.».

Quatrième résolution

L'Actionnaire Unique décide, avec effet immédiat, de modifier et de refondre les statuts de la Société, en modifiant notamment l'objet social pour lui donner la teneur dont question ci-après, ainsi que convertir le capital social actuellement en GBP en EURO, au taux de change applicable au 2 juillet 2015, savoir 1.-GBP =1.4077.- EUR avec remplacement des 100 actions actuelles par 310 actions nouvelles et augmentation subséquente du capital social de son montant converti à EUR 31.0000, sans émission d'actions nouvelles mais par la seule augmentation de la valeur nominale des 310 actions existantes à EUR 100 par action, laquelle augmentation a été intégralement libérée par un versement en espèces par l'actionnaire, ainsi que cela a été démontré au notaire instrumentaire, qui le constate expressément via un certificate bancaire.

A été encore fourni au notaire également la preuve que la somme de EUR 31.000 correspondant au capital social de la société, se trouve à la libre disposition de la société, ainsi que cela résulte d'un certificat bancaire.

Suite à ce qui précède, les statuts de la société auront dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}**. Il existe une société anonyme sous la dénomination de EUROPEAN DATACOM & SERVICES S.A. qui est régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après, la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après, la «Loi»), ainsi que par les présents statuts (ci-après, les «Statuts»).

Art. 2. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière des actions, parts et autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci ne soit substantiel, ou à toute société qui serait actionnaire direct ou indirect de la Société, ou encore à toute société appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprise comme les «Sociétés Apparentées»). La Société pourra accorder toute garantie, fournir tout gage ou toute autre forme de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tout contrat ou obligation de la Société ou de Sociétés Apparentées.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, change, taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut faire toutes opérations commerciales et/ou financières en relation directe ou indirecte avec des investissements de propriété mobiliers et immobiliers y compris mais non limité à l'acquisition, la possession, le louage, la location, le leasing, le bail, la division, el drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la construction, la vente ou toute autre aliénation, hypothèques, gage ou toute autre obstruction de propriété mobilière ou immobilière.

L'énumération qui précède est purement énonciative et non limitative.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il peut être transféré à toute autre adresse à l'intérieur de la même commune ou dans une autre commune, respectivement par décision du Conseil d'Administration (tel que défini ci-après), ou par une résolution de l'Actionnaire unique ou de l'assemblée générale des Actionnaires, le cas échéant, suivant les dispositions applicables de la Loi.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 5. Le capital social de la Société s'élève à trente-et-un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trois cent dix (310) actions, toutes d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-), entièrement libérées.

Le capital social de la Société peut être représenté par des actions de différentes classes, auxquelles sont attachés des droits différents, le cas échéant.

La Société peut racheter ses propres actions dans les limites prévues par la Loi et les Statuts.

Art. 6. Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'actionnaire unique ou par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, conformément à l'Article 17 des Statuts.

Art. 7. Envers la Société, les actions sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par action est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société. En cas de pluralité de

propriétaires d'une action, la Société peut suspendre les droits attachés à ces actions jusqu'à ce qu'un seul propriétaire soit désigné.

Art. 8. Les actions de la Société sont émises uniquement sous forme de titres au porteur.

Art. 9. La Société n'est pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'actionnaire unique ou d'un des actionnaires.

Art. 10. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixera leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs seront élus pour un terme qui n'excédera pas six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur deviendrait vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance pourra être temporairement comblée par le conseil d'administration jusqu'à la prochaine assemblée générale, dans les conditions prévues par la loi.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les réunions du conseil d'administration se tiendront au siège social de la Société à moins que l'avis de convocation n'en dispose autrement.

Le président présidera toutes les réunions du conseil d'administration. En son absence le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à la réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation au cas où chaque administrateur acquiesce par lettre, télégramme, télex, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Aucun avis de convocation n'est requis lorsque tous les administrateurs sont présents ou représentés à une réunion du conseil d'administration ou lorsque des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par lettre, télégramme, télex, télécopie, email ou tout autre moyen de communication similaire, un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Une réunion du conseil d'administration peut aussi être tenue au moyen d'une conférence téléphonique ou d'une conférence vidéo ou par d'autres moyens de télécommunication permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen de lettre, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire, l'ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 12. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président ou par deux administrateurs.

Art. 13. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les Sociétés commerciales, être déléguées à un

ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 14. La Société sera engagée par la signature conjointe de deux administrateurs ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Art. 15. L'actionnaire unique exerce tous les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle devra également être convoquée sur demande écrite des actionnaires représentant le cinquième du capital social. Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalable.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la commune du siège, qui sera fixé dans l'avis de convocation, le premier lundi du mois de mai à 15.00 heures. Si ce jour est un jour férié légal au Grand-Duché de Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit. D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par lettre, télégramme, télex, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire une autre personne comme son mandataire. Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Art. 17. Les Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

Art. 18. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires.

L'assemblée générale des actionnaires désignera le ou les commissaire(s) aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années.

Art. 19. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de la même année.

Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le conseil d'administration prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout actionnaire peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social de la Société.

Art. 20. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net sont affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais doivent être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net peut être distribué à l'actionnaire unique ou aux actionnaires au prorata de leur participation dans la Société.

Art. 21. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation est assurée par un ou plusieurs liquidateurs, actionnaires ou non, nommés par l'(es) actionnaire(s) qui détermine(nt) leurs pouvoirs et rémunération.

Au moment de la dissolution de la Société, toute distribution aux Actionnaires se fait en application du dernier alinéa de l'Article 20.

Art. 20. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des Statuts, il est fait référence à la Loi.»

Cinquième résolution

L'Actionnaire Unique décide de fixer, avec effet immédiat, le siège social de la Société au 94A, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Sixième résolution

L'Actionnaire Unique décide d'accepter la démission des personnes suivantes de leur fonction d'administrateurs de la Société et de leur accorder décharge pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date de leur démission:

- Mr. M.W. Le Tissier, né le 24.04.1963 à Guernsey, demeurant professionnellement à 4th Floor, West Wing, Trafalgar Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernsey, GY1 2JA,

- Mr. R.D. Dekker, né le 28.06.1977 à Pietermaritzburg (Afrique du Sud), demeurant professionnellement à 4th Floor, West Wing, Trafalgar Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernsey, GY1 2JA

- Mr. L.E. Mealing, né le 09.08.1980 à Leamington (Royaume-Uni) demeurant professionnellement à 4th Floor, West Wing, Trafalgar Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernsey, GY1 2JA;

Septième résolution

L'Actionnaire Unique nomme les personnes suivantes, avec effet immédiat, comme administrateurs de la Société:

- Mr. Charles TANI, né à Paris XVI^{ème} (France) le 19 novembre 1976, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 94A, Boulevard de la Pétrusse;

- Monsieur Alexandre Phan, né à Montpellier (France) le 20 septembre 1973 demeurant professionnellement à 94A, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;

- Madame Tamara Caiani, née le 9 juin 1978 à Thionville (France), demeurant professionnellement 94A, Boulevard de la Pétrusse, L2320 Luxembourg.

La gestion journalière de la Société étant déléguée à Madame Tamara CAIANI, prénommée, administrateur-délégué de la société.

Le conseil d'administration de la Société désigne, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée, la personne suivante comme dépositaire des actions aux porteur: Monsieur Alexandre Phan, expert-comptable, né à Montpellier (France) le 20 septembre 1973 demeurant professionnellement à 94A, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg

A été nommé Commissaire aux comptes de la société, la société «Moncler Advisory S.à r.l.», ayant son siège social à L-2320 Luxembourg, 94A, Boulevard de la Pétrusse, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 165.895.

Le mandat des administrateurs, administrateur-délégué et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de 2020.

Frais

Tous les frais et honoraires dus en vertu des présentes et évalués à deux mille euros (EUR 2000) sont à charge de la Société.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Phan et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 13 juillet 2015. Relation: 2LAC/2015/15699. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 6 août 2015.

Référence de publication: 2015134692/513.

(150146276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

Gomes Granit S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2611 Luxembourg, 45, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 76.167.

L'an deux mil quinze, le vingt-neuf juin.

Pardevant Maître Urbain THOLL, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

- Monsieur João RODRIGUES GOMES, machiniste, demeurant à L-4975 Bettange/Mess, 43, rue de la Gare,
- Monsieur João Carlos TEIXEIRA GOMES, employé, demeurant à L-9157 Heiderscheid, 4, Am Eck,
- Monsieur Patrick TEIXEIRA GOMES, employé, demeurant à L-9650 Esch/Sûre, 11, rue d'Eschdorf.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I.- La société à responsabilité limitée GOMES GRANIT S.À R.L., ayant son siège à L-4755 Pétange, 37, rue de Linger, a été constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire soussigné, en date du 24 mai 2000, publié au Mémorial C numéro 723 du 4 octobre 2000, et ses statuts ont été modifiés pour la dernière fois aux termes d'un acte reçu par le notaire soussigné, en date du 18 juin 2009, publié au Mémorial C numéro 1351 du 14 juillet 2009 et est inscrite au RCSL sous le numéro B 76.167.

II.- Le capital social est fixé à DOUZE MILLE QUATRE CENTS (12.400.-) EUROS, représenté par CENT (100) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-QUATRE (124) EUROS chacune entièrement souscrites par:

1.- Monsieur João RODRIGUES GOMES, SOIXANTE-DIX parts sociales	70
2.- Monsieur João Carlos TEIXEIRA GOMES, QUINZE parts sociales	15
3.- Monsieur Patrick TEIXEIRA GOMES, QUINZE parts sociales	15
Total: CENT parts sociales	100.»

Sur ce:

Les comparants se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se déclarent dûment convoqués et ont pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier les conditions de transfert du siège social.

En conséquence la deuxième phrase de l'article 2 des statuts est supprimée et remplacée par les suivantes:

«Le siège pourra être transféré sur simple décision de la gérance en tout autre endroit de la localité. Le siège pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'associé ou des associés réunis en assemblée générale.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de Pétange à L-2611 Luxembourg, 45, route de Thionville.

En conséquence de ce qui précède, la première phrase de l'article 2 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«Le siège de la société est établi à Luxembourg.»

Frais

Le montant des frais, incombant à la société en raison des présentes, est estimé sans nul préjudice à la somme de MILLE CENT (1.100.-) EUROS.

Dont acte, fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec Nous notaire.

Signé: Rodrigues Gomes, Teixeira Gomes J., Teixeira Gomes P., THOLL.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 02 juillet 2015. Relation: 2LAC/2015/14659. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C.

Mersch, le 27 juillet 2015.

Référence de publication: 2015133789/49.

(150144671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2015.

Im Werth S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-8050 Bertrange, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 83.902.

Rectificatif du dépôt L150138209 du 29/07/2015

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 août 2015.

Référence de publication: 2015133840/11.

(150144720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2015.

Immobilière Windhof II S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-8050 Bertrange, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 71.377.

Rectificatif du dépôt L150138214 du 29/07/2015

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 04 août 2015.

Référence de publication: 2015133856/11.

(150144640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2015.

Poivre Real Estate 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 135.480.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2015.

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2015134080/13.

(150144822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2015.

Crimson Grafton S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 186.974.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-fourth day of July,
Before Maître Danielle KOLBACH, Notary, residing in Redange-sur-Attert,
was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Crimson Grafton S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, with a share capital of EUR 12,500, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 186.974 (the Company). The Company was incorporated on 8 May 2014, pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n°1859 dated 17 July 2014. The articles of association of the Company were never amended.

THERE APPEARED:

1. Rodamco Retail Deutschland B.V., a private limited liability company (besloten vennootschap), incorporated under the laws of the Netherlands, having its registered office at 371, Schiphol Boulevard, bâtiment Tower H, NL, NL-1118BJ Schiphol the Netherlands and registered with the Commercial and Companies Register of the Netherlands under number 24146802 (Rodamco),

hereby represented by Allen & Overy, société en commandite simple, registered on list V of the Luxembourg bar, itself represented by Jean-Marie Bontemps, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal,

2. ESI ONE S.A.S., a stock corporation (société par actions simplifiées à associé unique) incorporated under the laws of France, having its registered office at 100 Esplanade du Général De Gaulle, Coeur Défense Tour B, La Défense 4, 92400 Courbevoie, France, and registered with the Commercial Register of Nanterre, France, under registration number 799.050.943 (ESI),

hereby represented by Maître Arnaud Fostier, associate, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal,

3. Ruhrpark S.A.S., a stock corporation (société par actions simplifiées à associé unique) incorporated under the laws of France with registered office at 100 Esplanade du Général De Gaulle, Coeur Défense Tour B, La Défense 4, 92400 Cour-

bevoie, France, and registered with the Commercial Register of Nanterre, under registration number 812.428.159 (Ruhrpark),

hereby represented by Maître Arnaud Fostier, associate, professionally residing in Luxembourg by virtue of a power of attorney given under private seal.

The appearing parties referred to under items 1 to 3. above are the current shareholders of the Company and are hereinafter referred to as the Shareholders.

The proxies from the appearing parties, after having been initialled *ne varietur* by the proxyholders acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing parties have requested the undersigned notary to record the following:

I. that all the 12,500 (twelve thousand five hundred) shares having a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each, representing the entirety of the share capital of the Company of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euros) are duly represented at the Meeting;

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

(i) Conversion of 1,875 (one thousand eight hundred and seventy-five) class A shares in the Company held by Rodamco, into class B shares;

(ii) Full restatement of the articles of association of the Company (the Articles); and

(iii) Miscellaneous.

III. after deliberation the Meeting takes unanimously the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to convert the 1,875 (one thousand eight hundred and seventy-five) class A shares in the Company held by Rodamco into class B shares.

Third resolution

The Meeting resolves to fully restate the Articles, so they shall from now on read as follows:

A. Definitions

“Affiliate” means with respect to any Person, any other Person that directly, or indirectly through one or more intermediaries, Controls, or is Controlled by, or is under common Control with, such Person, provided that for the purposes of these Articles, none of the Group Companies shall be regarded as an Affiliate of any Shareholder.

“Article” means any article of the Articles.

“Articles” means these articles of association.

“Business Day” means any day other than a day which is a Saturday, Sunday or legal holiday in Luxembourg, France or Germany, on which banks are open in Luxembourg, France and Germany for general commercial business.

“Class A List” shall have the meaning ascribed thereto in Article 17.2.

“Class A Shareholder” means any holder of class A shares in the Company from time to time.

“Class B List” shall have the meaning ascribed thereto in Article 17.2.

“Class B Shareholder” means any holder of class B shares in the Company from time to time.

“Company” shall have the meaning ascribed thereto in Article 1.

“Control” means with respect to any Person, the ability, directly or indirectly, to direct or cause the direction of the policies and management of such Person, whether through the ownership of shares or any other type of securities, by contract or otherwise, and “Controlled” and “Controlling” shall be construed accordingly.

“Encumbrance” means any interest or equity of any Person (including any right to acquire, option or right of pre-emption or conversion) or any mortgage, charge, pledge, lien, ownership rights, encumbrances and/or any prior approval, rights of first refusal, rights of pre-emption, options, guarantees or any third party rights of any nature whatsoever, assignment, hypothecation, security interest, title retention or any other security agreement or arrangement, or any agreement to create any of the above (including on a conditional basis).

“Group Companies” means the Company and its Subsidiaries.

“Other Instruments” shall have the meaning ascribed thereto in Article 9.4.

“Person” means an individual, corporation, limited liability company, partnership, association, trust or other entity or organization, including a government or political subdivision or an agency or instrumentality thereof.

“Prohibited Transferee” means any Third Party which the Shareholders agree should be treated as a Prohibited Transferee, including under any Shareholders’ agreement in effect between the Shareholders from time to time.

“Qualified Investor” means a bona fide party that is not a national of, or domiciled in, a country or territory appearing on the list of high-risk and non-cooperative jurisdictions maintained by the Financial Action Task Force.

“Reserved Matters” means any matter which the Shareholders agree should be treated as a Reserved Matter, including under any Shareholders’ agreement in effect between the Shareholders from time to time.

“Shareholders”, means the Class A Shareholder and the Class B Shareholder.

“Subsidiary” means with respect to any Person, any other Person Controlled by such Person “Third Party” means any Person other than a Shareholder or any of their respective Affiliates.

“Transfer” means the disposal or granting of the legal or economic, direct or indirect, complete or partial power to dispose of the shares, in particular by way of transfer, assignment, granting of options, Encumbrances or pre-emptive rights, establishment of trust relationships or participations (including sub-participations and silent participations).

“Transferee” shall have the meaning ascribed thereto in Article 9.2.

B. Name - Duration - Purpose - Registered office

Art. 1. Name. There hereby exists among the current owners of the shares and/or anyone who may be a Shareholder in the future, a company in the form of a société à responsabilité limitée under the name of “Crimson Grafton S.à r.l.” (the “Company”).

Art. 2. Duration. The Company is incorporated for an unlimited duration. It may be dissolved at any time and without cause by a resolution of the general meeting of Shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these Articles.

Art. 3. Purpose.

3.1. The Company’s purpose is the creation, holding, development and realisation of a portfolio, consisting of interests and rights of any kind and of any other form of investment in Ruhrpark Generalübernehmer GmbH & Co. KG and Ruhrpark Generalübernehmer Geschäftsführungs GmbH and other Luxembourg and foreign entities, whether such entities exist or are to be created, especially by way of subscription, acquisition by purchase, sale or exchange of securities or rights of any kind whatsoever, such as any equity instruments, debt instruments, patents and licenses, as well as the administration and control of such portfolio.

3.2. The Company may further:

- grant any form of security for the performance of any obligations of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company, or of any director or any other officer or agent of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company; and

- lend funds or otherwise assist any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company.

3.3. The Company may carry out all transactions, which directly or indirectly serve its purpose. Within such purpose, the Company may especially:

- raise funds through borrowing in any form or by issuing any securities or debt instruments, including bonds, by accepting any other form of investment or by granting any rights of whatever nature, subject to the terms and conditions of the law;

- participate in the incorporation, development and/or control of any entity in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad; and

- act as a partner/shareholder with unlimited or limited liability for the debts and obligations of any Luxembourg or foreign entities.

Art. 4. Registered office.

4.1. The Company’s registered office is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2. Within the same municipality, the Company’s registered office may be transferred by a resolution of the board of managers.

4.3. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of Shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these Articles.

4.4. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.

C. Share capital - Shares - Register of shareholders - Ownership and transfer of shares

Art. 5. Share capital.

5.1. The Company’s share capital is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-), consisting of:

- (i) four thousand three hundred seventy-five (4,375) class A shares having a par value of one euro (EUR 1.-) each, and
- (ii) eight thousand one hundred twenty-five (8,125) class B shares having a par value of one euro (EUR 1.-) each.

5.2. Under the terms and conditions provided by law, the Company’s share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of Shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these Articles.

5.3. Any new shares to be issued will be offered by preference to the existing Shareholder(s) in proportion to the number of shares held by them in the Company's share capital and/or such other proportion as may be agreed in any Shareholders' agreement in effect between the Shareholders from time to time.

Art. 6. Shares.

6.1. The class A shares and the class B shares carry the same rights and obligations, except as otherwise set forth in these Articles (and without prejudice to any Shareholders' agreement in effect between the Shareholders from time to time).

6.2. The Company may have one or several Shareholders, with a maximum number of forty (40), unless otherwise provided by law.

6.3. Without prejudice to any Shareholders' agreement in effect between the Shareholders from time to time, a Shareholder's right in the Company's assets and profits shall be proportional to the number of shares (A and B taken together) held by him/her/it in the Company's share capital.

6.4. The death, legal incapacity, dissolution, bankruptcy or any other similar event regarding the sole Shareholder, as the case may be, or any other Shareholder shall not cause the Company's dissolution.

6.5. Subject to any Shareholders' agreement in effect between the Shareholders from time to time, the Company may repurchase or redeem its own shares under the condition that the repurchased or redeemed shares be immediately cancelled and the share capital reduced accordingly.

6.6. The Company's shares are in registered form.

Art. 7. Register of Shareholders.

7.1. A register of Shareholders will be kept at the Company's registered office, where it will be available for inspection by any Shareholder. This register of Shareholders will in particular contain the name of each Shareholder, his/her/its residence or registered or principal office, the number of shares held by such Shareholder, any Transfer of shares, the date of notification to or acceptance by the Company of such Transfer pursuant to these Articles as well as any security rights granted on shares.

7.2. Each Shareholder will notify the Company by registered letter his/her/its address and any change thereof. The Company may rely on the last address of a Shareholder received by it.

Art. 8. Ownership of shares.

8.1. Proof of ownership of shares may be evidenced through the recording of a Shareholder in the register of Shareholders.

8.2. The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several Persons, they must designate a single Person to be considered as the sole owner of that share in relation to the Company. The Company is entitled to suspend the exercise of all rights attached to a share held by several owners until one owner has been designated.

Art. 9. Transfer of shares.

9.1 General provisions applicable to all Transfers

9.1.1 Without prejudice to the requirements imposed by applicable law and /or, any Shareholders' agreement in effect between the Shareholders from time to time:

9.1.1.1. a sole Shareholder may freely transfer its shares; and

9.1.1.2. when the Company is composed of more than one Shareholder, no share or any interest therein may be Transferred to a non-Shareholder except with the prior authorisation of the general meeting of Shareholders representing at least eighty-five per cent (85%) of the share capital. Any Transfer shall be effective only if made to a transferee who has entered into any Shareholders' agreement in effect between the Shareholders from time to time through a deed of adherence or similar document establishing the transferee's consent. The entry of the transferee into such deed of adherence or similar document and the provision thereof to the board of managers shall be a condition to the recording of any Transfer in the register of Shareholders.

9.1.2. A Transfer in violation of these Articles or the restrictions imposed by Shareholders' agreement in effect between the Shareholders from time to time shall be null and void and shall not be recorded in the register of Shareholders.

9.2 Transfer to Third Parties

A Shareholder may only Transfer all (but no less than all) of its shares to only one Third Party (the "Transferee"), which shall be a Qualified Investor and shall not be directly or indirectly a Prohibited Transferee.

9.3 Transfer to Affiliates

A Shareholder may freely Transfer its shares to one or several of its Affiliates, provided that prior to any such Transfer, the transferee irrevocably agrees in writing not to cease to be an Affiliate of the transferring Shareholder or to re-Transfer, prior to ceasing to be an Affiliate, all of the relevant shares to the transferring Shareholder or an Affiliate of the transferring Shareholder that satisfies the requirements of this Article 9.3.

9.4 Transfer of Other Instruments

In case of a purported Transfer of shares in the Company, the transferring Shareholder shall concomitantly Transfer to the same transferee the equivalent proportion of any other securities, instruments (including profit participating) or Shareholder's loan or other financing held by it and its Affiliates, if any, in the Group Companies (the "Other Instruments").

Any Transfer of Other Instruments shall be made together and concomitantly to the Transfer of shares of the Selling Shareholder and shall be subject to the same restrictions as any Transfer of shares.

9.5 Right of first refusal

If any Shareholder intends to Transfer the shares held by it to any Transferee, the relevant Shareholder shall be obliged to serve a notice to the other Shareholder setting out the right of the other Shareholder to purchase all (and not less than all) of the offered shares.

9.6 Tag-Along

The Class A Shareholder shall have a tag-along right for all its shares pursuant to which the Class B Shareholder shall not Transfer its Shares to any Transferee until the Class A Shareholder has been given the opportunity to dispose of all of the Shares it holds at that time together, as the case may be, with its Affiliates concurrently with the Class B Shareholder. If the Class B Shareholder intends to Transfer shares held by it, the Class B Shareholder shall be obliged to serve a notice to the Class A Shareholder setting out the terms of the intended Transfer.

D. General meeting of shareholders

Art. 10. Powers of the general meeting of Shareholders.

10.1. The Shareholders exercise their collective rights in the general meeting of Shareholders, which constitutes one of the Company's corporate bodies.

10.2. If the Company has only one Shareholder, such Shareholder shall exercise the powers of the general meeting of Shareholders. In such case and to the extent applicable and where the term "sole Shareholder" is not expressly mentioned in these Articles, a reference to the "general meeting of Shareholders" used in these Articles is to be construed as being a reference to the "sole Shareholder".

10.3. The general meeting of Shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law, by these Articles, and by any Shareholders' agreement in effect between the Shareholders from time to time.

10.4. In case of plurality of Shareholders and if the number of Shareholders does not exceed twenty-five (25), instead of holding general meetings of Shareholders, the Shareholders may also vote by resolution in writing, subject to the terms and conditions of the law. To the extent applicable, the provisions of these Articles regarding general meetings of Shareholders shall apply with respect to such vote by resolution in writing, provided that any and all written Shareholder resolutions must be signed by all the Shareholders in order to be valid and binding, and shall bear the date of the last signature.

Art. 11. Convening general meetings of Shareholders.

11.1. The general meeting of Shareholders may be convened by the statutory auditor(s), if any, or by either of the Class A Shareholder and the Class B Shareholder, as the case may be, at any time or by any manager pursuant to the conditions which may be set out in any Shareholders' agreement in effect between the Shareholders from time to time, to be held at such place and on such date as specified in the notice of such meeting.

11.2. In case the Company has more than twenty-five (25) Shareholders, an annual general meeting must be held in the municipality where the Company's registered office is located or at such other place as may be specified in the notice of such meeting. The annual general meeting of Shareholders will be convened within a period of six (6) months from closing the Company's accounts.

11.3. The convening notice for any general meeting of Shareholders must contain the agenda of the meeting accompanied by the relevant documentation, the place, date and time of the meeting, and such notice is to be sent to each Shareholder by registered letter at least fifteen (15) days prior to the date scheduled for the meeting. The notice period shall begin to run on the day following the dispatch of the notice. The day of the meeting shall not count in determining the notice period. Any Shareholder (pursuant to the conditions which may be set out in Shareholders' agreement in effect between the Shareholders from time to time) may propose additional items for the agenda of a Shareholders meeting and such Shareholder shall give the Company and the other Shareholders written notice of such agenda items as soon before the meeting as practical but, in any case, at least five (5) days prior to the meeting unless otherwise agreed by written notice of all Shareholders. If all the Shareholders are present or represented at a general meeting of Shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the general meeting of Shareholders may be held without prior notice.

Art. 12. Conduct of general meetings of Shareholders - vote by resolution in writing.

12.1. A bureau of the meeting shall be formed at any general meeting of Shareholders, composed of a chairman, a secretary and a scrutineer, each of whom shall be appointed by the general meeting of Shareholders and who need neither be Shareholders, nor members of the board of managers. The bureau of the meeting shall especially ensure that the meeting is held in accordance with applicable rules and, in particular, in compliance with the rules in relation to convening, majority requirements, vote tallying and representation of Shareholders.

12.2. An attendance list must be kept at any general meeting of Shareholders.

12.3. Each share entitles to one (1) vote.

12.4. The general meeting can deliberate validly subject to the attendance of Shareholders representing in the aggregate at least eighty-five per cent (85%) of the Company's share capital. If a quorum is not present at the opening of any meeting, then the meeting shall be adjourned to the same time of day and place on a date as determined by the Shareholders present which date shall be at least fifteen (15) days following the date of the adjourned meeting. Notice of such adjournment and the reconvened meeting date, time and place shall be sent to the Shareholders within three days of such adjournment. If a quorum is still not present at such reconvened meeting, because the Shareholder that had already been missing in the adjourned meeting is again not present, the quorum of the reconvened meeting shall not require the presence of such Shareholder for passing resolutions with respect to the items that were to be considered at the adjourned meeting set forth in the notice (or any accompanying documentation) provided to all Shareholders in connection with the originally scheduled meeting

12.5. Unless otherwise provided by law or by these Articles, resolutions of the Shareholders shall be validly passed when adopted by affirmative vote of the Shareholder(s) owning at least in aggregate eighty-five per cent (85%) of the shares, except in case of the last sentence of section 12.4 hereabove, where the resolution shall, to the extent applicable, be passed by a majority of the votes cast.

12.6. Subject to any Shareholders' agreement in effect between the Shareholders from time to time, a Shareholder may act at any general meeting of Shareholders by appointing a proxy (to the extent such proxy is given to a person that is either a director or employee of the relevant Shareholder or Affiliate thereof and that such person is not a German resident) in writing by a signed document transmitted by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such appointment being sufficient proof thereof. One person may represent several or even all Shareholders.

12.7. Unless otherwise agreed amongst the Shareholders, with respect to related-party transactions entered into between a Group Company on the one side and a Shareholder or any of its Affiliates or any of the managers nominated by it (in this context, together, the "Restricted Party") on the other side, the Restricted Party (including its nominated managers) shall not be entitled to vote with regard to any respective resolution or decision to be passed or made, respectively, by the Shareholders meeting or the board of managers in connection therewith if and to the extent the Restricted Party is in material breach of its obligations or has committed gross negligence, fraud, or wilful misconduct within the context of such related party agreement. In such event, the Restricted Party shall not be entitled to vote with regard to the signing of the relevant replacement agreement with any other party, which shall in any case be entered into at the best available market conditions.

12.8. Any Shareholder who participates in a general meeting of Shareholders by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such Shareholder's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority.

12.9. Each Shareholder may vote at a general meeting of Shareholders through a signed voting form sent by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication to the Company's registered office or to the address specified in the convening notice. The Shareholders may only use voting forms provided by the Company which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposals submitted to the resolution of the meeting as well as for each proposal three boxes allowing the Shareholder to vote in favour of or against the proposed resolution or to abstain from voting thereon by marking with a cross the appropriate box. The Company will only take into account voting forms received prior to the general meeting of Shareholders which they relate to.

Art. 13. Amendment of the Articles. Subject to the terms and conditions provided by law, these Articles may be amended by a resolution of the general meeting of Shareholders, adopted by a (i) majority of Shareholders (ii) representing in the aggregate eighty-five per cent (85%) of the share capital at least.

Art. 14. Minutes of general meetings of Shareholders.

14.1. The bureau of any general meeting of Shareholders shall produce minutes of the meeting which shall be drafted in English, state the location, the date, the persons attending, and the agenda of the meeting, summarize the deliberations and set forth the resolutions adopted by the Shareholders. The minutes shall be signed by the members of the bureau of the meeting as well as by any Shareholder who requests to do so.

14.2. The sole Shareholder, as the case may be, shall also produce and sign minutes of his/her/its resolutions.

14.3. Any copy and excerpt of such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party, shall be certified conforming to the original by the notary having had custody of the original deed, in case the meeting has been recorded in a notarial deed, or shall be signed by at least one class A manager and one class B manager or by the sole manager, as the case may be.

E. Management

Art. 15. Powers of the board of managers.

15.1. The Company shall be managed by four (4) managers, who need not be Shareholders. The managers shall form a board of managers being the corporate body in charge of the Company's management and representation. To the extent applicable and where the term "sole manager" is not expressly mentioned in these Articles, a reference to the "board of managers" used in these Articles is to be construed as being a reference to the "sole manager".

15.2. The board of managers is vested with the broadest powers to take any actions necessary or useful to fulfill the corporate object, with the exception of the actions reserved by law or by these Articles to the Shareholder(s).

15.3. The Company's daily management and the Company's representation in connection with such daily management may be delegated to one or several managers or to any other person, Shareholder or not, acting alone or jointly as agent of the Company. Their appointment, revocation and powers shall be determined by a resolution of the board of managers.

15.4. The Company may also grant special powers by notarised proxy or private instrument to any persons acting alone or jointly as agents of the Company.

Art. 16. Composition of the board of managers. The Shareholders shall qualify the appointed managers as class A managers or class B managers, and in accordance with any Shareholders' agreement in effect between the Shareholders from time to time. At least two managers shall be individuals carrying out their professional activities predominantly in Luxembourg, and the two other managers shall not be resident of the same country or carry out their professional activities in the same country except Luxembourg. No manager shall have a fixed place of business in Germany. The board of managers shall choose from among its members a chairman (the "Chairman") and shall do so in accordance with the proposal made under article 17.3, and any Shareholders' agreement in effect between the Shareholders from time to time. The board of managers may also choose a secretary, who needs neither be a Shareholder, nor a member of the board of managers.

Art. 17. Election and removal of managers and term of the office.

17.1. The class A managers and the class B managers, who shall be the only managers of the Company, shall be elected by the general meeting of Shareholders from the lists of candidates submitted by each of the Class A Shareholder and the Class B Shareholder, respectively, in accordance with Article 17.2. The general meeting of Shareholders shall determine the term of office of the managers. Notwithstanding the foregoing, if any Shareholder shall, at anytime, own less than 15% of the Shares, it shall no longer be entitled to nominate, propose or appoint any manager.

17.2. In accordance with any Shareholders' agreement in effect between the Shareholders from time to time, each of the Class A Shareholder and the Class B Shareholder shall be entitled at any time and from time to time to propose a list with names of candidates to be appointed by the general meeting of Shareholders as, (i) in the case of the Class A Shareholder, class A managers (the "Class A List"), and (ii) in the case of the Class B Shareholder, class B managers (the "Class B List").

17.3. In accordance with, and subject to the restrictions of, any Shareholders' agreement in effect between the Shareholders from time to time, the Class B Shareholder (as long as the class B shares represent at least 50% of the share capital) or the Class A Shareholder (if the class B shares represent less than 50% of the share capital) shall be entitled to propose a list with names of candidates chosen among the managers to be appointed by the general meeting of Shareholders as Chairman.

17.4. Any manager may be removed at any time, without notice and without cause by the general meeting of Shareholders. In particular, each of the Class A Shareholder and the Class B Shareholder shall have the right to propose the removal of a manager appointed following its proposal and in accordance with the procedure described under Article 17.2. above and to simultaneously propose a new manager in replacement of the manager to be removed. A manager, who is also a Shareholder of the Company, shall not be excluded from voting on his/her/its own removal.

17.5. Any manager shall hold office until its/his/her successor is elected. Any manager may also be re-elected for successive terms.

Art. 18. Convening meetings of the board of managers.

18.1. The board of managers shall meet upon call by the Chairman or by any two (2) of its members at the place indicated in the notice of the meeting as described in the next paragraph.

18.2. Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers two (2) Business Days at least in advance of the date scheduled for the meeting by mail, facsimile, electronic mail or any other means of communication, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be indicated in the notice. Such convening notice is not necessary in case of consent of each manager in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. Also, a convening notice is not required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers. No convening notice shall furthermore be required in case all members of the board of managers are present or represented at a meeting of the board of managers or in the case of resolutions in writing pursuant to these Articles.

Art. 19. Conduct of meetings of the board of managers.

19.1. The Chairman shall preside at all meetings of the board of managers. In his/her/its absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore.

19.2. The board of managers can deliberate or act validly only if at least half of its members, with at least one (1) class A manager and one (1) class B manager, are present or represented. If a quorum is not present at the opening of any meeting of the board of managers, then the managers present may not pass any resolution except with respect to adjournment, and the meeting shall be adjourned to the same time of day and place on a date as determined by the managers present which

date shall be at least five (5) days following the date of the adjourned meeting. Notice of such adjournment and the reconvened meeting date, time and place shall be sent to all members of the board of managers within three (3) days of such adjournment. If a quorum is still not present at such reconvened meeting, then the managers present shall be deemed to constitute a quorum if at least half of them is present or duly represented and may pass any resolutions with respect to the items that were to be considered at the adjourned meeting set forth in the notice (or any accompanying documentation) provided to all managers in connection with the originally scheduled meeting. If a quorum is still not present at the opening of such subsequent meeting, the latter should be adjourned and a new meeting shall be convened according to the foregoing provisions until the said quorum of half of the members of the board of managers is reached.

19.3. Save as otherwise provided in these Articles, resolutions are adopted with the approval of a majority of votes of the members present or represented at a meeting of the board of managers (with at least one (1) class A manager and one (1) class B manager voting in favour in case of Reserved Matters). The Chairman shall have a casting vote in case of a tied vote (except for Reserved Matters) subject to the restrictions of any Shareholders' agreement in effect between the Shareholders from time to time.

19.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing any other manager as his/her/its proxy in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. Any manager may represent one or several of his/her/its colleagues.

19.5. Any manager who participates in a meeting of the board of managers by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such manager's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority. A meeting of the board of managers held through such means of communication is deemed to be held at the Company's registered office.

19.6. The board of managers may unanimously pass resolutions in writing which shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of managers duly convened and held. Such resolutions in writing are passed when dated and signed by all managers on a single document or on multiple counterparts, a copy of a signature sent by mail, facsimile, e-mail or any other means of communication being sufficient proof thereof.

The single document showing all the signatures or the entirety of signed counterparts, as the case may be, will form the instrument giving evidence of the passing of the resolutions, and the date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Art. 20. Minutes of meetings of the board of managers.

20.1 The secretary, or if no secretary has been appointed, the Chairman, shall produce minutes of any meeting of the board of managers, which shall be signed by at least one (1) class A manager and one (1) class B manager.

20.2 The sole manager, as the case may be, shall also produce and sign minutes of his/her/its resolutions.

20.3 Any copy and excerpt of any such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party shall be signed by at least one (1) class A manager and one (1) class B manager or by the sole manager, as the case may be.

Art. 21. Dealings with third parties. The Company will be bound towards third parties in all circumstances by the joint signatures of the Chairman and another manager, except as provided otherwise in any Shareholders' agreement in effect between the Shareholders from time to time, or by the signature of the sole manager or by the joint signatures or by the sole signature of any person(s) to whom such signatory power has been delegated by the board of managers or by the sole manager.

The Company will be bound towards third parties by the signature of any agent(s) to whom the power in relation to the Company's daily management has been delegated acting alone or jointly, subject to the rules and the limits of such delegation.

F. Supervision

Art. 22. Statutory auditor(s) - independent auditor(s).

22.1 In case the Company has more than twenty-five (25) Shareholders, its operations shall be supervised by one or several statutory auditors, who may be Shareholders or not.

22.2 The general meeting of Shareholders shall determine the number of statutory auditors, shall appoint them and shall fix their remuneration and term of the office. A former or current statutory auditor may be reappointed by the general meeting of Shareholders.

22.3 Any statutory auditor may be removed at any time, without notice and without cause by the general meeting of Shareholders.

22.4 The statutory auditors have an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

22.5 The statutory auditors may be assisted by an expert in order to verify the Company's books and accounts. Such expert must be approved by the Company.

22.6 In case of plurality of statutory auditors, they will form a board of statutory auditors, which must choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who needs neither be a Shareholder, nor a statutory auditor. Regarding the convening and conduct of meetings of the board of statutory auditors the rules provided in these Articles relating to the convening and conduct of meetings of the board of managers shall apply.

22.7 If the Company exceeds two (2) of the three (3) criteria provided for in the first paragraph of article 35 of the law of 19 December 2002 regarding the Trade and Companies Register and the accounting and annual accounts of undertakings for the period of time as provided in article 36 of the same law, the Company will be supervised by one or several independent auditors, chosen among the members of the Institut des réviseurs d'entreprises, to be appointed by the general meeting of Shareholders, which determines the duration of his/ their office.

G. Financial year - Profits - Interim dividends

Art. 23. Financial year. The Company's financial year shall begin on first January of each year and shall terminate on thirty-first December of the same year.

Art. 24. Profits.

24.1 From the Company's annual net profits five per cent (5%) at least shall be allocated to the Company's legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of the Company's reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

24.2 Sums contributed to the Company by a Shareholder may also be allocated to the legal reserve, if the contributing Shareholder agrees with such allocation.

24.3 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

24.4 Under the terms and conditions provided by law and upon recommendation of the board of managers and in a manner consistent with any Shareholders' agreement in effect between the Shareholders from time to time, the distribution of profits and non-legal reserves shall be made to the Shareholders prorata to their shareholdings in the Company. No profits and non-legal reserves shall be distributed to the Shareholders until 1 January 2016, unless provided otherwise in any Shareholders' agreement in effect between the Shareholders from time to time.

Art. 25. Interim dividends - Share premium.

25.1 Subject to any Shareholders' agreement in effect between the Shareholders from time to time, the board of managers or the general meeting of Shareholders may proceed to the payment of interim dividends, under the reservation that (i) interim accounts have been drawn-up showing that sufficient funds are available, (ii) the amount to be distributed does not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the law or of these Articles and (iii) the Company's auditor, if any, has stated in his/her report to the board of managers that the first two conditions have been satisfied.

25.2 To the maximum extent permitted by applicable law, the share premium, capital surplus, and any similar equity reserve, if any, may be freely distributed to the Shareholder(s) by a resolution of the Shareholder(s) or of the manager(s) including the approval of at least one class A and one class B manager appointed, in the circumstances contemplated by any Shareholders' agreement in effect between the Shareholders from time to time.

25.3 Subject to any Shareholders' agreement in effect between the Shareholders from time to time, any such share premium, capital surplus, and any similar equity reserve shall not attach to any particular share, shall not be taken into account in calculating any economic entitlement of the Shareholders, and shall be freely distributable among all shares of the Company.

H. Liquidation

Art. 26. Liquidation. In the event of the Company's dissolution, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, individuals or legal entities, appointed by the general meeting of Shareholders resolving on the Company's dissolution which shall determine the liquidators'/liquidator's powers and remuneration.

I. Governing law

Art. 27. Governing law. These Articles shall be construed and interpreted under and shall be governed by Luxembourg law. Without prejudice to any Shareholders' or similar agreement that may be entered into in relation to the Company from time to time, all matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 2,000.- (two thousand euro).

The undersigned notary who understands and speaks English, states that the present deed is worded in English, followed by a French version, and that in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the date first above written.

The deed having been read to the proxyholders of the Shareholders, the proxyholders of the Shareholders signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le vingt-quatrième jour du mois de juillet,

Par-devant Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert (Grand-Duché de Luxembourg),
s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de Crimson Grafton S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882, Luxembourg, ayant un capital social de EUR 12.500, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 187.974 (la Société). La Société a été constituée le 8 mai 2014 suivant un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C n° 1859 le 17 juillet 2014. Les statuts de la Société n'ont jamais été modifiés.

Ont comparu:

1. Rodamco Retail Deutschland B.V., une société à responsabilité limitée de droit néerlandais, avec siège social au 371, Schiphol Boulevard, bâtiment Tower H, NL, NL-1118BJ Schiphol, Pays-Bas, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés des Pays-Bas sous le numéro 24146802 (Rodamco), ici représentée par Allen & Overy, société en commandite simple, inscrite à la liste V du Barreau de Luxembourg, et elle-même représentée par Jean-Marie Bontemps, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration octroyée sous seing privé,

2. ESI ONE S.A.S., une société par actions simplifiées à associé unique de droit français, ayant son siège social à 100 Esplanade du Général De Gaulle, Coeur Défense Tour B, La Défense 4, 92400 Courbevoie, France, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Nanterre, France, sous le numéro 799.050.943 (ESI), ici représentée par Maître Arnaud Fostier, associate, demeurant professionnellement à Luxembourg en vertu d'une procuration octroyée sous seing privé,

3. Ruhrpark S.A.S., une société par actions simplifiées à associé unique de droit français, ayant son siège social à 100 Esplanade du Général De Gaulle, Coeur Défense Tour B, La Défense 4, 92400 Courbevoie, France, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Nanterre, France, sous le numéro 812.428.159 (Ruhrpark),

ici représentée par Maître Arnaud Fostier, associate, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration octroyée sous seing privé.

Les parties comparantes mentionnées aux points 1 à 3. ci-dessus sont les associés actuels de la Société et seront ci-après désignées ensemble en tant qu'Associés.

Les procurations des parties comparantes, après avoir été paraphées ne varietur par les mandataires agissant pour le compte des parties comparantes et par le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.

Les parties comparantes ont requis le notaire soussigné d'acter de ce qui suit:

I. que l'intégralité des 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) sont dûment représentées à l'Assemblée;

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

(i) Conversion des 1.875 (mille huit cent soixante-quinze) parts sociales de catégorie A de la Société, détenue par Rodamco, en parts sociales de catégorie B;

(ii) Refonte intégrale des statuts de la Société (les Statuts); et

(iii) Divers.

III. qu'après délibération, l'Assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de convertir les 1.875 (mille huit cent soixante-quinze) parts sociales de catégorie A de la Société, détenues par Rodamco, en parts sociales de catégorie B.

Seconde résolution

L'Assemblée décide de refondre intégralement les Statuts, de telle sorte qu'ils auront la teneur suivante:

A. Définitions

«Affilié» désigne, à l'égard de toute Personne, toute autre Personne qui, directement ou indirectement par l'entremise d'un ou plusieurs intermédiaires, Contrôle ou est Contrôlée par, ou se trouve sous Contrôle commun avec une telle Personne à condition qu'aux fins des Statuts, aucune des Sociétés du Groupe ne soient considérée comme un Affilié d'un Associé.

«Article» désigne tout article des Statuts.

«Statuts» désigne les présents statuts.

«Jour Ouvrable» désigne tout jour, hormis les samedis, dimanches ou jours fériés au Luxembourg, en France ou en Allemagne, lors duquel les banques sont ouvertes au Luxembourg, en France et en Allemagne dans le cadre des activités commerciales.

«Liste de Catégorie A» a la signification qui lui est donnée à l'Article 17.2.

«Associé de Catégorie A» désigne tout détenteur, à un moment, de parts sociales de catégorie A émises par la Société.

«Liste de Catégorie B» a la signification qui lui est donnée à l'article 17.2.

«Associé de Catégorie B» désigne tout détenteur, à un moment, de parts sociales de catégorie B émises par la Société.

«Société» a la signification qui lui est donnée à l'article 1.

«Contrôle(r)» désigne, à l'égard de toute Personne, la capacité, directement ou indirectement, de diriger ou de faire diriger les politiques et la gestion de ladite Personne, que ce soit grâce à la propriété de parts sociales ou de tout autre type de titres, par contrat ou autrement; et «Contrôlé» et «Contrôlant» sont à interpréter de la même manière.

«Société du Groupe» désigne la Société et ses Filiales.

«Charge» s'entend de tous intérêts ou fonds propres de toute Personne (y compris tout droit d'acquisition, option ou droit de préemption ou conversion) ou toute hypothèque, charge, sûreté, privilège, droits de propriété, charges et/ou toute approbation préalable, droits de première offre, droits de préemption, options, garanties ou droits de tiers de toute nature, cession, hypothèque, sûreté, réserve de propriété ou tout autre accord ou convention de sûreté, ou tout accord visant à établir l'un des éléments mentionnés ci-avant (y compris de manière conditionnelle).

«Autres Instruments» a la signification qui lui est donnée à l'Article 9.4.

«Personne» signifie toute personne physique, société, société à responsabilité limitée, société de personnes, association, trust ou autre entité ou organisation, y compris une instrumentalité ou agence ou sous-division gouvernementale ou politique de celle-ci.

«Personne Prohibée» désigne tout Tiers au sujet de laquelle les Associés se sont mis d'accord pour le considérer comme Personne Prohibée, y compris tel qu'il pourrait être convenu dans tout pacte d'Associés en vigueur entre les Associés à un moment donné.

«Investisseur Qualifié» désigne une partie de bonne foi qui n'est pas un national de, ou un résident d'un, pays ou territoire apparaissant sur la liste des juridictions non coopératives et de haut risque maintenues par la Financial Action Task Force.

«Matière Réservee» désigne toute matière au sujet de laquelle les Associés se sont mis d'accord pour la considérer comme une Matière Réservee, y compris tel qu'il pourrait être convenu dans tout pacte d'Associés en vigueur entre les Associés à un moment donné.

«Associés» lorsqu'ils sont définis, s'entend de l'Associé de Catégorie A et de l'Associé de Catégorie B.

«Filiale» signifie, eu égard à toute Personne, toute autre personne Contrôlée par cette Personne.

«Tiers» signifie toute Personne autre que les Associés ou l'un de leurs Affiliés respectifs.

«Transfert» signifie la cession ou l'octroi de la faculté juridique ou économique, directe ou indirecte, complète ou partielle, de céder les parts sociales, notamment par voie de transfert, de cession, d'octroi d'options, de Charges ou de droits de préemption, d'établissement de relations de confiance ou de participations (y compris des sous-participations et des participations tacites).

«Cessionnaire» a la signification qui lui est donnée à l'Article 9.2.

B. Nom - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er}. Nom. Il existe entre les propriétaires actuels des parts sociales et/ou toute Personne qui sera un associée dans le futur, une société dans la forme d'une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Crimson Grafton S.à r.l.» (la «Société»).

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle pourra être dissoute à un moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des Associés, prise aux conditions requises pour une modification des Statuts.

Art. 3. Objet.

3.1. La Société a pour objet la création, la détention, le développement et la réalisation d'un portfolio se composant de participations et de droits de toute nature, et de toute autre forme d'investissement dans Ruhrpark Generalübernehmer GmbH & Co. KG, Ruhrpark Generalübernehmer Geschäftsführungs GmbH et dans d'autres entités du Grand-duché de Luxembourg et entités étrangères, que ces entités soient déjà existantes ou encore à créer, notamment par souscription,

acquisition par achat, vente ou échange de titres ou de droits de quelque nature que ce soit, tels que des titres participatifs, des titres représentatifs d'une dette, des brevets et des licences, ainsi que la gestion et le contrôle de ce portefeuille.

3.2. La Société pourra également:

- accorder toute forme de garantie pour l'exécution de toute obligation de la Société ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou de tout directeur ou autre titulaire ou agent de la Société, ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société; et

- accorder des prêts à toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou assister une telle entité de toute autre manière.

3.3. La Société peut réaliser toutes les transactions qui serviront directement ou indirectement son objet. Dans le cadre de son objet la Société peut notamment:

- lever des fonds, notamment en faisant des emprunts auprès de qui que ce soit ou en émettant tous titres participatifs ou tous titres représentatifs d'une dette, incluant des obligations, en acceptant toute autre forme d'investissement ou en accordant tous droits de toute nature, conformément aux conditions et dispositions légales;

- participer à la constitution, au développement et/ou au contrôle de toute entité dans le Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger; et

- agir comme associé/actionnaire responsable indéfiniment ou de façon limitée à l'égard des dettes et engagements de toute société du Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Art. 4. Siège social.

4.1. Le siège social de la Société est établi en la ville de Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

4.2. Le siège social pourra être transféré à l'intérieur de la même commune par décision du conseil de gérance.

4.3. Il pourra être transféré dans toute autre commune du Grand-duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des Associés, prise aux conditions requises pour une modification des Statuts.

4.4. Il peut être créé, par une décision du conseil de gérance, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

C. Capital social - Parts sociales - Registre des associés - Propriété et transfert des parts sociales

Art. 5. Capital social.

5.1. La Société a un capital social de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) représenté par:

(i) quatre mille trois cent soixante-quinze (4.375) parts sociales de catégorie A ayant chacune une valeur nominale de un euro (EUR 1,-), et

(ii) huit mille cent vingt-cinq (8.125) parts sociales de catégorie B ayant chacune une valeur nominale de un euro (EUR 1,-).

5.2. Aux conditions et termes prévus par la loi, le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des Associés, prise aux conditions requises pour une modification des Statuts.

5.3. Toutes nouvelles parts sociales à émettre seront offertes par préférence aux Associés/à l'associé existant(s) en proportion du nombre de parts sociales détenues par eux dans le capital social de la Société et/ou dans toute autre proportion pouvant être convenue dans tout pacte d'Associés en vigueur entre les Associés à un moment donné.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales de catégorie A et les parts sociales de catégorie B emporte les mêmes droits et obligations, sauf disposition contraire dans les Statuts (et sans préjudice de tout pacte d'Associés en vigueur entre les Associés à un moment donné).

6.2. La Société peut avoir un ou plusieurs Associés, étant précisé que le nombre des Associés est limité à quarante (40), sauf disposition contraire de la loi.

6.3. Sans préjudice de tout pacte d'Associés en vigueur entre les Associés à un moment donné, un droit d'un associé dans les actifs et les bénéfices de la Société est proportionnel au nombre de parts sociales (A et B prises ensemble) qu'il détient dans le capital social de la Société.

6.4. Le décès, l'incapacité, la dissolution, la faillite ou tout autre évènement similaire concernant tout associé ou l'associé unique, le cas échéant, n'entraînera pas la dissolution de la Société.

6.5. Sous réserve de tout pacte d'Associés en vigueur entre les Associés à un moment donné, la Société pourra racheter ou retirer ses propres parts sociales, sous réserve d'une annulation immédiate des parts sociales rachetées ou retirées et d'une réduction du capital social correspondante.

6.6. Les parts sociales de la Société sont émises sous forme nominative.

Art. 7. Registre des Associés.

7.1. Un registre des Associés sera tenu au siège social de la Société et pourra y être consulté par tout associé de la Société. Ce registre contiendra en particulier le nom de chaque associé, son domicile ou son siège social ou son siège principal, le nombre de parts sociales détenues par tel associé, tout Transfert de parts sociales, la date de la notification ou de l'acceptation par la Société de ce Transfert conformément aux Statuts ainsi que toutes garanties accordées sur des parts sociales.

7.2. Chaque associé notifiera son adresse à la Société par lettre recommandée, ainsi que tout changement d'adresse ultérieur. La Société peut considérer comme exacte la dernière adresse de l'associé qu'elle a reçue.

Art. 8. Propriété des parts sociales.

8.1. La preuve du titre de propriété concernant les parts sociales peut être apportée par l'enregistrement d'un associé dans le registre des Associés.

8.2. La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale. Si une part sociale est détenue par plus d'une Personne, ces Personnes doivent désigner un mandataire unique qui sera considéré comme le seul propriétaire de la part sociale à l'égard de la Société. Celle-ci a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à une telle part sociale jusqu'à ce qu'une Personne soit désignée comme étant propriétaire unique.

Art. 9. Transfert de parts sociales.

9.1. Dispositions générales applicables à tout Transfert

9.1.1 Sans préjudice des exigences imposées en vertu du droit applicable, tout pacte d'Associés en vigueur entre les Associés à un moment donné et/ou des restrictions de Transfert précisées dans les Statuts:

9.1.1.1. un Associé unique peut librement transférer ses parts sociales de la Société; et

9.1.1.2. lorsque la Société comprend plus d'un associé, aucune part sociale ou participation dans la Société ne pourra être Transférée à un non-Associé sans le consentement préalable des Associés réunis en assemblée générale et représentant au moins quatre-vingt-cinq pour cent (85%) du capital social. Un Transfert ne sera effectif que s'il a été effectué en faveur d'un cessionnaire ayant adhéré à un pacte d'Associés en vigueur entre les Associés à un moment par le biais d'un acte d'adhésion ou d'un document similaire établissant le consentement du cessionnaire. La conclusion par le cessionnaire d'un tel acte d'adhésion ou document similaire, ainsi que la transmission dudit acte ou document au conseil de gérance, constitue une condition nécessaire à l'inscription de tout Transfert dans le registre des Associés.

9.1.2. Un Transfert en violation des dispositions des Statuts ou des restrictions imposées par tout pacte d'Associés en vigueur entre les Associés à un moment donné sera déclaré nul et ne sera pas porté au registre des parts sociales des Associés.

9.2. Transfert en faveur de Tiers

Un Associé peut uniquement Transférer l'intégralité de ses parts sociales en faveur d'un seul Tiers (le «Cessionnaire»), qui est un Investisseur Qualifié et qui n'est pas, directement ou indirectement, une Personne Prohibée.

9.3. Transfert en faveur d'Affiliés

Un Associé peut librement Transférer ses parts sociales à un ou plusieurs de ses Affiliés, pour autant que préalablement à un tel Transfert, le cessionnaire aura irrévocablement consenti par écrit de ne pas cesser d'être un Affilié de l'Associé cédant ou de re-Transférer, avant de cesser d'être un Affilié, l'ensemble des parts sociales concernées en faveur de l'Associé cédant ou d'un Affilié de l'Associé cédant satisfaisant aux exigences à cet l'Article 9.3.

9.4. Transfert d'Autres Instruments

En cas de Transfert envisagé de parts sociales de la Société, l'Associé cédant procédera concomitamment, en faveur du même cessionnaire, au Transfert de la part équivalente de tous autres titres, instruments (y compris ceux donnant droit à une participation aux bénéfices) ou prêts d'associé ou autres financements détenus par lui et ses Affiliés, le cas échéant, dans toute Société du Groupe (les «Autres Instruments»). Tout Transfert d'Autres Instruments sera effectué avec et concomitamment au Transfert de parts sociales de l'Associé Cédant et sera soumis aux mêmes restrictions que celles imposées à tout Transfert de parts sociales.

9.5. Droit de premier refus

Au cas où un Associé compte procéder au Transfert des parts sociales qu'il détient en faveur de tout Cessionnaire, l'Associé concerné sera obligé de transmettre à l'autre Associé un avis précisant le droit de l'autre Associé d'acquérir l'intégralité (l'intégralité constituant un minimum) des parts sociales proposées.

9.6. Sortie conjointe (Tag-Along)

L'Associé de Catégorie A dispose d'un droit de sortie conjointe pour toutes ses parts sociales aux termes duquel l'Associé de Catégorie B ne procédera pas au Transfert de ses parts sociales en faveur de tout Cessionnaire tant qu'il n'aura pas été donné la possibilité à l'Associé de Catégorie A de céder l'intégralité des Parts Sociales détenues par lui à ce moment, les cas échéant avec ses Affiliés, concomitamment avec l'Associé de Catégorie B. Si l'Associé de Catégorie B compte procéder au Transfert des parts sociales qu'il détient, l'Associé de Catégorie B sera obligé de transmettre à l'autre Associé un avis précisant les conditions du Transfert voulu.

D. Assemblée générale des associés

Art. 10. Pouvoirs de l'assemblée générale des Associés.

10.1 Les Associés exercent leurs droits collectifs dans l'assemblée générale des Associés, qui constitue un des organes de la Société.

10.2 Si la Société ne possède qu'un seul associé, cet associé exercera les pouvoirs de l'assemblée générale des Associés. Dans ce cas et lorsque le terme «associé unique» n'est pas expressément mentionné dans les Statuts, une référence à «l'assemblée générale des Associés» utilisée dans les Statuts doit être lue comme une référence à «l'associé unique».

10.3 L'assemblée générale des Associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la loi, par les Statuts et par tout pacte d'Associés en vigueur entre les Associés à un moment donné.

10.4 En cas de pluralité d'Associés et si le nombre d'Associés n'excède pas vingt-cinq (25), les Associés peuvent, au lieu de tenir une assemblée générale d'Associés, voter par résolution écrite, aux termes et conditions prévus par la loi. Le cas échéant, les dispositions des Statuts concernant les assemblées générales des Associés s'appliqueront au vote par résolution écrite, pour autant que chacune des résolutions écrites des Associés soit signée par tous les Associés afin d'être valable et d'avoir force contraignante; chacune desdites résolutions portera la date de la dernière signature.

Art. 11. Convocation de l'assemblée générale des Associés.

11.1 L'assemblée générale des Associés peut à un moment être convoquée par tout gérant, par le(s) commissaire(s) aux comptes, le cas échéant, ou par soit par l'Associé de Catégorie A, soit l'Associé de Catégorie B, le cas échéant, pour être tenue au lieu et date précisés dans l'avis de convocation.

11.2 Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) Associés, une assemblée générale annuelle des Associés doit être tenue dans la commune où le siège social de la Société est situé ou dans un autre lieu tel que spécifié dans l'avis de convocation à cette assemblée. L'assemblée générale annuelle des Associés sera convoquée dans un délai de six (6) mois à compter de la clôture des comptes de la Société.

11.3 L'avis de convocation à toute assemblée générale des Associés doit contenir l'ordre du jour accompagné de la documentation pertinente, le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, et cet avis doit être envoyé à chaque associé par lettre recommandée au moins quinze (15) jours avant la date prévue de l'assemblée. La période de convocation commence le jour suivant l'envoi de l'avis de convocation. Le jour de l'assemblée générale ne compte pas dans la détermination de la période de convocation. Tout Associé ou gérant (selon les conditions qui pourraient être contenues dans tout pacte d'Associés en vigueur entre les Associés à un moment donné) peuvent proposer tout point additionnel à l'ordre du jour d'une assemblée générale des associées et cet associé ou gérant doit aviser la Société et les autres Associés par écrit de ces points aussitôt que possible avant l'assemblée et, dans tous les cas, au moins cinq (5) jours avant l'assemblée, à moins que l'ensemble des Associés n'en aient convenu autrement par écrit. Si tous les Associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des Associés et s'ils déclarent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale des Associés peut être tenue sans avis préalable.

Art. 12. Conduite de l'assemblée générale des Associés - Vote par résolution écrite.

12.1. Un bureau de l'assemblée doit être constitué à toute assemblée générale des Associés, composé d'un président, d'un secrétaire et d'un scrutateur, chacun étant désigné par l'assemblée générale des Associés, sans qu'il soit nécessaire qu'ils soient Associés ou membres du conseil de gérance. Le bureau de l'assemblée s'assure spécialement que l'assemblée soit tenue conformément aux règles applicables et, en particulier, en accord avec celles relatives à la convocation, aux exigences de majorité, au décompte des votes et à la représentation des Associés.

12.2. Une liste de présence doit être tenue à toute assemblée générale des Associés.

12.3. Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

12.4. L'assemblée générale peut délibérer valablement sous condition de présence des Associés représentant au total au moins quatre-vingt-cinq pour cent (85%) du capital social de la Société. Si un quorum n'est pas présent à l'ouverture d'une assemblée, l'assemblée doit être alors ajournée à la même heure et au même lieu à une date déterminée par les Associés présents qui doit au moins être quinze (15) jours après la date de l'assemblée ajournée. L'avis d'un tel ajournement, la date de la nouvelle assemblée, de son heure et lieu doivent être envoyés aux Associés dans les trois (3) jours d'un tel ajournement. Si un quorum n'est toujours pas présent à cette assemblée reconvoquée parce que l'Associé qui était déjà absent à l'assemblée ajournée est à nouveau absent, le quorum pour l'assemblée reconvoquée n'exigera pas la présence de cet Associé pour adopter les résolutions concernant les points qui étaient à considérer lors de l'assemblée ajournée tel que présentés dans l'avis (ou dans toute documentation s'y attachant) fourni à tous les Associés concernant l'assemblée prévue à l'origine.

12.5. Sauf exigence contraire dans la loi ou dans les Statuts, les résolutions des Associés seront valablement prises si elles ont été adoptées par un vote des Associés détenant au moins ensemble quatre-vingt-cinq pour cent (85%) des Parts Sociales, sauf dans le cas de la dernière phrase de l'Article 12.4 ci-dessus, où les résolutions seront, dans la mesure du possible, adopté par une majorité des votes exprimés.

12.6. Dans la mesure permise par tout pacte d'Associés en vigueur entre les Associés à un moment donné, un Associé peut agir à toute assemblée générale des Associés en désignant un mandataire (dans la mesure où ce mandat est donné à une Personne qui est soit un administrateur ou un employé de l'Associé concerné ou l'Affilié de cet Associé et que cette Personne ne réside pas en Allemagne) par écrit et dans un document signé transmis par courrier, télécopie, courrier élec-

tronique ou par tout autre moyen de communication, une copie de cette procuration étant suffisante pour la prouver. Une Personne peut représenter plusieurs ou même tous les Associés.

12.7. Un Associé peut agir à toute assemblée générale des Associés en désignant un mandataire (dans la mesure où ce mandat est donné à une Personne qui est soit un administrateur ou un employé de l'Associé concerné ou l'Affilié de cet Associé et que cette Personne ne réside pas en Allemagne) par écrit et dans un document signé transmis par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication, une copie de cette procuration étant suffisante pour la prouver. Une Personne peut représenter plusieurs ou même tous les Associés.

12.8. Tout Associé qui prend part à une assemblée générale des Associés par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les Personnes participant à l'assemblée s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à l'assemblée, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité.

12.9. Chaque Associé peut voter à une assemblée générale des Associés à l'aide d'un bulletin de vote signé en l'envoyant par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication au siège social de la Société ou à l'adresse indiquée dans la convocation. Les Associés ne peuvent utiliser que les bulletins de vote qui leur auront été procurés par la Société et qui devront indiquer au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour de l'assemblée, les propositions soumises au vote de l'assemblée, ainsi que pour chaque proposition, trois cases à cocher permettant à l'Associé de voter en faveur ou contre la proposition, ou d'exprimer une abstention par rapport à chacune des propositions soumises au vote, en cochant la case appropriée. La Société ne tiendra compte que des bulletins de vote reçus avant la tenue de l'assemblée générale des Associés à laquelle ils se réfèrent.

Art. 13. Modification des Statuts. Sous réserve des termes et conditions prévus par la loi, les Statuts peuvent être modifiés par une décision de l'assemblée générale des Associés, adoptée par (i) la majorité des Associés (ii) représentant au moins quatre-vingt-cinq pour cent (85%) du capital social de la Société.

Art. 14. Procès-verbaux des assemblées générales des Associés.

14.1 Le bureau de toute assemblée générale des Associés rédige en anglais le procès-verbal de l'assemblée, lequel doit mentionner le lieu, la date et l'ordre du jour de l'assemblée, résumer les délibérations et présenter les résolutions adoptées par les Associés. Le procès-verbal doit être signé par les membres du bureau de l'assemblée ainsi que par tout associé qui en fait la demande.

14.2 De même, l'associé unique, le cas échéant, rédige et signe un procès-verbal de ses décisions.

14.3 Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers, doivent être certifiés conformes à l'original par le notaire ayant la garde de l'acte authentique, dans le cas où l'assemblée a été inscrite dans un acte notarié, ou signés par au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B ou par le gérant unique, le cas échéant.

E. Gestion

Art. 15. Pouvoirs du conseil de gérance.

15.1 La Société sera gérée par quatre (4) gérants qui ne doivent pas nécessairement être des Associés. En cas de pluralité de gérants, les gérants constituent un conseil de gérance, étant l'organe chargé de la gérance et de la représentation de la Société. Dans la mesure où le terme «gérant unique» n'est pas expressément mentionné dans les Statuts, une référence au «conseil de gérance» utilisée dans les Statuts doit être lue comme une référence au «gérant unique».

15.2 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus larges pour prendre toute action nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social, à l'exception des pouvoirs que la loi ou les Statuts réservent à l'Associé/aux Associés.

15.3 La gestion journalière de la Société ainsi que représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, peut être déléguée à un ou plusieurs gérants ou à toute autre Personne, associé ou non, susceptibles d'agir seuls ou conjointement comme mandataires de la Société. Leur désignation, révocation et pouvoirs sont déterminés par une décision du conseil de gérance.

15.4 La Société pourra également conférer des pouvoirs spéciaux par procuration notariée ou sous seing privé à toute Personne agissant seule ou conjointement avec d'autres Personnes comme mandataire de la Société.

Art. 16. Composition du conseil de gérance. Les Associés décideront de désigner les gérants nommés comme gérants de catégorie A et gérants de catégorie B. L'Associé de Classe A et l'Associé de Classe B et agiront ainsi s'il est convenu dans tout pacte d'Associés en vigueur entre les Associés à un moment donné. Au moins deux gérants seront des individus exécutant leur activité professionnelle principalement au Luxembourg et les deux autres gérants ne seront pas résidents du même pays ou exécutant leur activité professionnelle dans le même pays sauf Luxembourg. Aucun gérant n'aura d'établissement fixe en Allemagne. Le conseil de gérance choisira parmi ses membres un président (le «Président») en conformité avec la proposition faite d'après l'article 17.3 et tout pacte d'Associés en vigueur entre les Associés à un moment donné. Le conseil de gérance peut aussi choisir un secrétaire, qui peut n'être ni Associé ni membre du conseil de gérance.

Art. 17. Election et Révocation des gérants et Terme du mandat.

17.1 Les gérants de catégorie A et le gérant de catégorie B, qui doivent être les seuls gérants de la Société, seront élus par l'assemblée générale des Associés à partir des listes de candidats soumises par chacun des Associés de Catégorie A et

Associé de Catégorie B respectivement, en conformité avec l'Article 17.2. L'assemblée générale des Associés doit déterminer la durée du mandat des gérants. Exception faite de ce qui précède, si tout Associé, à un moment, détient moins de quinze pour cent (15%) des Parts Sociales; il ne sera plus en droit de nommer, proposer ou désigner tout gérant.

17.2 Conformément aux dispositions de tout pacte d'Associés en vigueur entre les Associés à un moment donné, chacun des Associés de Catégorie A et Associé de Catégorie B doit être autorisé, à un moment et quand cela est nécessaire, à proposer une liste de noms de candidats pouvant être nommés par l'assemblée générale des Associés en tant que (i) gérants de catégorie A en ce qui concerne l'Associé de Catégorie A (la «Liste de Catégorie A»), et (ii) gérants de catégorie B en ce qui concerne l'Associé de Catégorie B (la «Liste de Catégorie B»).

17.3 Conformément aux dispositions et restrictions de, tout pacte d'Associés en vigueur entre les Associés à un moment donné, seul l'Associé de Catégorie B (aussi longtemps que les parts sociales de catégorie B représentent au moins 50% du capital social) ou seul l'Associé de Catégorie A (si les parts sociales de catégorie B représentent moins de 50% du capital social) sera autorisé à proposer une liste avec les noms des candidats choisis parmi les gérants à la nomination par l'assemblée générale des Associés au poste de Président.

17.4 Tout gérant peut être révoqué à un moment, sans préavis et sans cause, par l'assemblée générale des Associés. En particulier, chacun des Associés de Catégorie A et Associé de Catégorie B aura le droit de proposer la révocation d'un gérant nommé du fait de sa proposition et en conformité avec la procédure décrite à l'Article 17.2. ci-dessus et de simultanément proposer un nouveau gérant en remplacement du gérant à révoquer. Un gérant, étant également associé de la Société, ne sera pas exclu du vote sur sa propre révocation.

17.5 Tout gérant exercera son mandat jusqu'à ce que son successeur ait été élu. Tout gérant sortant peut également être réélu pour des périodes successives.

Art. 18. Convocation des réunions du conseil de gérance.

18.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation du Président ou de deux (2) de ses membres au lieu indiqué dans l'avis de convocation tel que décrit au prochain alinéa.

18.2 Un avis de convocation écrit à toute réunion du conseil de gérance doit être donné à tous les gérants par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, au moins deux (2) Jours Ouvrables avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation devra mentionner la nature et les raisons de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas de consentement écrit de chaque gérant par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie d'un tel document écrit étant suffisante pour le prouver. Un avis de convocation n'est pas non plus requis pour des réunions du conseil de gérance se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance. De même, un tel avis n'est pas requis dans le cas où tous les membres du conseil de gérance sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance, ou dans le cas de décisions écrites conformément aux Statuts.

Art. 19. Conduite des réunions du conseil de gérance.

19.1 Le Président préside à toute réunion du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut provisoirement élire un autre gérant comme président temporaire.

19.2 Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la moitié de ses membres, incluant un (1) gérant de catégorie A et un (1) gérant de catégorie B, sont présents ou représentés. Si un quorum n'est pas présent à l'ouverture d'une réunion du conseil de gérance, les gérants présents n'adoptent aucune résolution, sauf en ce qui concerne l'ajournement, et la réunion doit être alors ajournée à la même heure et au même lieu à une date déterminée par les gérants présents qui doit au moins être cinq (5) jours après la date de l'assemblée ajournée. L'avis d'un tel ajournement, la date de la nouvelle réunion, de son heure et lieu doivent être envoyés à tous les membres du conseil de gérance dans les trois (3) jours d'un tel ajournement. Si un quorum n'est toujours pas présent à cette réunion reconvoquée, alors les gérants présents sont considérés comme constituant un quorum si au moins la moitié d'entre eux est présente ou dûment représentée, et peuvent adopter toutes résolutions concernant les points qui étaient à considérer lors de l'assemblée ajournée tel que présentés dans l'avis (ou dans toute documentation s'y attachant) fourni à tous les gérants concernant la réunion prévue à l'origine. Si un quorum n'est toujours pas présent à l'ouverture d'une telle réunion, cette dernière doit être ajournée et une nouvelle réunion doit être convenue conformément aux dispositions précédentes jusqu'à ce que ledit quorum de la moitié des membres du conseil de gérance soit atteint.

19.3 Sauf disposition contraire dans les Statuts, les résolutions sont prises à la majorité des votes des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance, (avec au moins un (1) gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B votant en faveur en cas de Matières Réservées). Le Président aura une voix prépondérante en cas de partage égal des voix, (sauf en ce qui concerne les Matières Réservées), en conformité avec les restrictions de tout pacte d'Associés en vigueur entre les Associés à un moment donné.

19.4 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant sous forme écrite par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication tout autre gérant comme son mandataire, une copie étant suffisante pour le prouver. Un gérant peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

19.5 Tout gérant qui prend part à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les Personnes participant à la réunion s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à cette réunion, est censé être présent pour

le calcul du quorum et de la majorité. Une réunion du conseil de gérance qui s'est tenue par les moyens de communication susvisés sera censée s'être tenue au siège social de la Société.

19.6 Le conseil de gérance peut à l'unanimité prendre des résolutions écrites ayant le même effet que des résolutions adoptées lors d'une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et s'étant régulièrement tenue. Ces résolutions écrites sont adoptées une fois datées et signées par tous les gérants sur un document unique ou sur des documents séparés, une copie d'une signature originale envoyée par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication étant considérée comme une preuve suffisante. Le document unique avec toutes les signatures ou, le cas échéant, les actes séparés signés par chaque gérant, le cas échéant, constitueront l'acte prouvant l'adoption des résolutions, et la date de ces résolutions sera la date de la dernière signature.

Art. 20. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

21.1 Le secrétaire ou, s'il n'a pas été désigné de secrétaire, le président rédige le procès-verbal de toute réunion du conseil de gérance, qui est signé par au moins un (1) gérant de catégorie A et un (1) gérant de catégorie B.

21.2 Le gérant unique, le cas échéant, rédige et signe également un procès-verbal de ses résolutions.

21.3 Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers seront signés par au moins un (1) gérant de catégorie A et un (1) gérant de catégorie B ou par le gérant unique, le cas échéant.

Art. 21. Rapports avec les tiers. Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée en toute circonstance par la signature conjointe du Président et d'un autre gérant, sous réserve de toute disposition contraire prévue par tout pacte d'Associés en vigueur entre les Associés à un moment donné, ou par la signature du gérant unique, ou par les signatures conjointes ou la seule signature de toute(s) Personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance ou par le gérant unique. La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature de tout/tous mandataire(s) auquel/auxquels le pouvoir quant à la gestion journalière de la Société aura été délégué, agissant seul ou conjointement, conformément aux règles et aux limites d'une telle délégation.

F. Surveillance de la société

Art. 22. Commissaire(s) aux comptes statutaire(s) - Réviseur(s) d'entreprises.

22.1 Si la Société compte plus que vingt-cinq (25) Associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes statutaires, qui peuvent être des Associés ou non.

22.2 L'assemblée générale des Associés détermine le nombre de(s) commissaire(s) aux comptes statutaire(s), nomme celui-ci/ceux-ci et fixe leur rémunération et la durée de son/leur mandat. Un ancien commissaire aux comptes ou un commissaire aux comptes sortant peut être réélu par l'assemblée générale des Associés.

22.3 Tout commissaire aux comptes statutaire peut être démis de ses fonctions à un moment, sans préavis et sans cause, par l'assemblée générale des Associés.

22.4 Les commissaires aux comptes statutaires ont un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents de toutes les opérations de la Société.

22.5 Les commissaires aux comptes statutaires peuvent être assistés par un expert pour vérifier les livres et les comptes de la Société. Cet expert doit être approuvé par la Société.

22.6 Dans le cas où il existe plusieurs commissaires aux comptes statutaires, ceux-ci constituent un conseil des commissaires aux comptes, qui devra choisir un président parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui n'a pas à être ni associé, ni commissaire aux comptes. Les règles des Statuts concernant la convocation et la conduite des réunions du conseil de gérance s'appliquent à la convocation et à la conduite des réunions du conseil des commissaires aux comptes.

22.7 Dans l'hypothèse où la Société remplirait deux (2) des trois (3) critères stipulés dans le premier paragraphe de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 sur le registre du commerce et des sociétés et sur la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, sur une période de temps prévue à l'article 36 de cette même loi, la Société est contrôlée/révisée par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, choisis parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises, pour être nommés par l'assemblée générale des Associés, qui détermine la durée de son/leur mandat.

G. Exercice social - Bénéfices - Dividendes intérimaires

Art. 23. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 24. Bénéfices.

24.1 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, au moins cinq pour cent (5 %) seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

24.2 Les sommes allouées à la Société par un Associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si l'Associé en question accepte cette affectation.

24.3 En cas de réduction de capital, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

24.4 Aux conditions et termes prévus par la loi et sur recommandation du conseil de gérance, et d'une manière cohérente avec les dispositions de tout pacte d'Associés en vigueur entre les Associés à un moment donné, les profits et les réserves non-légales devront être distribués aux Associés au prorata de leur participation dans la Société. Les profits et les réserves non-légales ne pourront être distribués aux Associés avant le 1 janvier 2016, en conformité avec les dispositions contraire de tout pacte d'Associés en vigueur entre les Associés à un moment donné.

Art. 25. Dividendes intérimaires - Prime d'émission.

25.1 Sous réserve des dispositions de tout pacte d'Associés en vigueur entre les Associés à un moment donné, le conseil de gérance ou l'assemblée générale des Associés pourra procéder à la distribution de dividendes intérimaires, sous réserve que (i) des comptes intérimaires ont été établis, démontrant suffisamment de fonds disponibles, (ii) le montant à distribuer n'excède pas la somme totale des bénéfices obtenus depuis la fin du dernier exercice social pour lequel les comptes annuels ont été approuvés, plus tous les bénéfices reportés et sommes perçues de réserves disponibles à cette fin, moins des pertes reportées et toutes les sommes qui doivent être mises à la réserve conformément aux dispositions de la loi ou des Statuts et (iii) le commissaire aux comptes de la Société, le cas échéant, a considéré dans son rapport au conseil de gérance, que les deux premières conditions ont été satisfaites.

25.2 Dans la mesure la plus large permise par le droit applicable, la prime d'émission, l'excédent de capital et toute réserve en capitaux propres similaire, le cas échéant, sont librement distribuables à l'associé / aux Associés par une résolution des Associés/de l'associé ou des gérants/du gérant, y compris l'approbation de tout gérant de catégorie B désigné, dans les circonstances envisagées dans tout pacte d'Associés en vigueur entre les Associés à un moment donné.

25.3 Sous réserve des dispositions de tout pacte d'Associés en vigueur entre les Associés à un moment donné, lesdits prime d'émission, excédent de capital et réserve en capitaux propres similaire ne seront attachés à aucune part sociale en particulier, ne seront pas pris en compte dans le calcul de tout droit économique des Associés et seront librement distribuables entre les porteurs de toutes les parts sociales de la Société.

H. Liquidation

Art. 26. Liquidation. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des Associés qui décide de la dissolution de la Société et qui fixera les pouvoirs et émoluments du ou des liquidateurs.

I. Loi applicable

Art. 27. Loi applicable. Les Statuts doivent être lus et interprétés selon le droit luxembourgeois, auquel ils sont soumis. Sauf disposition contraire dans tout pacte d'Associés en vigueur entre les Associés à un moment donné ou accord similaire qui pourrait être conclu en relation avec la Société à un moment donné, tous les points non spécifiés dans les Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.»

Evaluation des frais

Le montant des frais, coûts, rémunérations et charges quelle que soit leur forme qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte s'élève à approximativement deux mille euros (2.000,- EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires des Associés, lesdits mandataires signent avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: A. FOSTIER, J-M. BONTEMPS, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils le 29 juillet 2015. Relation: DAC/2015/12628. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): J. THOLL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande

Redange-sur-Attert, le 3 août 2015.

Référence de publication: 2015133621/968.

(150144362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2015.

LC Conseil IT S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-8147 Bridel, 12, rue des Prés.

R.C.S. Luxembourg B 136.508.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LC CONSEIL IT S.A R.L.
FIDUCIAIRE EVERARD - KLEIN S.A R.L.

Référence de publication: 2015133928/11.

(150144270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2015.

Le Camille S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2145 Luxembourg, 6, rue Cyprien Merjai.

R.C.S. Luxembourg B 165.168.

—
Monsieur Giorgio Baldisserri a démissionné par courrier avec effet immédiat en date du 11/06/2015 de son poste de gérant de la société

Pour Le Camille S.à r.l.
Un mandataire

Référence de publication: 2015133930/11.

(150144357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2015.

Glaridor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 173.808.

—
Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique de la Société en date du 4 août 2015

En date du 4 août 2015, l'actionnaire unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- accepter et confirmer la démission de Madame Catherine KOCH de son mandat d'administrateur de catégorie B de la Société avec effet au 30 avril 2015;

- accepter et confirmer la nomination de Monsieur Olivier HAMOU en tant que nouvel administrateur de catégorie B avec effet au 30 avril 2015 et ce pour une durée déterminée jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société qui statuera sur les comptes clos au 31 décembre 2017.

Le conseil d'administration de la Société est désormais composé comme suit:

- Madame Sylvie BUHAGIAR, administrateur de catégorie A
- Monsieur Eric FORT, administrateur de catégorie B et président
- Monsieur Olivier HAMOU, administrateur de catégorie B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2015.

GLARIDOR S.A.

Signature

Référence de publication: 2015137356/22.

(150148365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2015.

Colman Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 192.923.

—
Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 Août 2015.

Pour la Société
Me Karine REUTER
Notaire

Référence de publication: 2015134518/13.

(150145812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.
